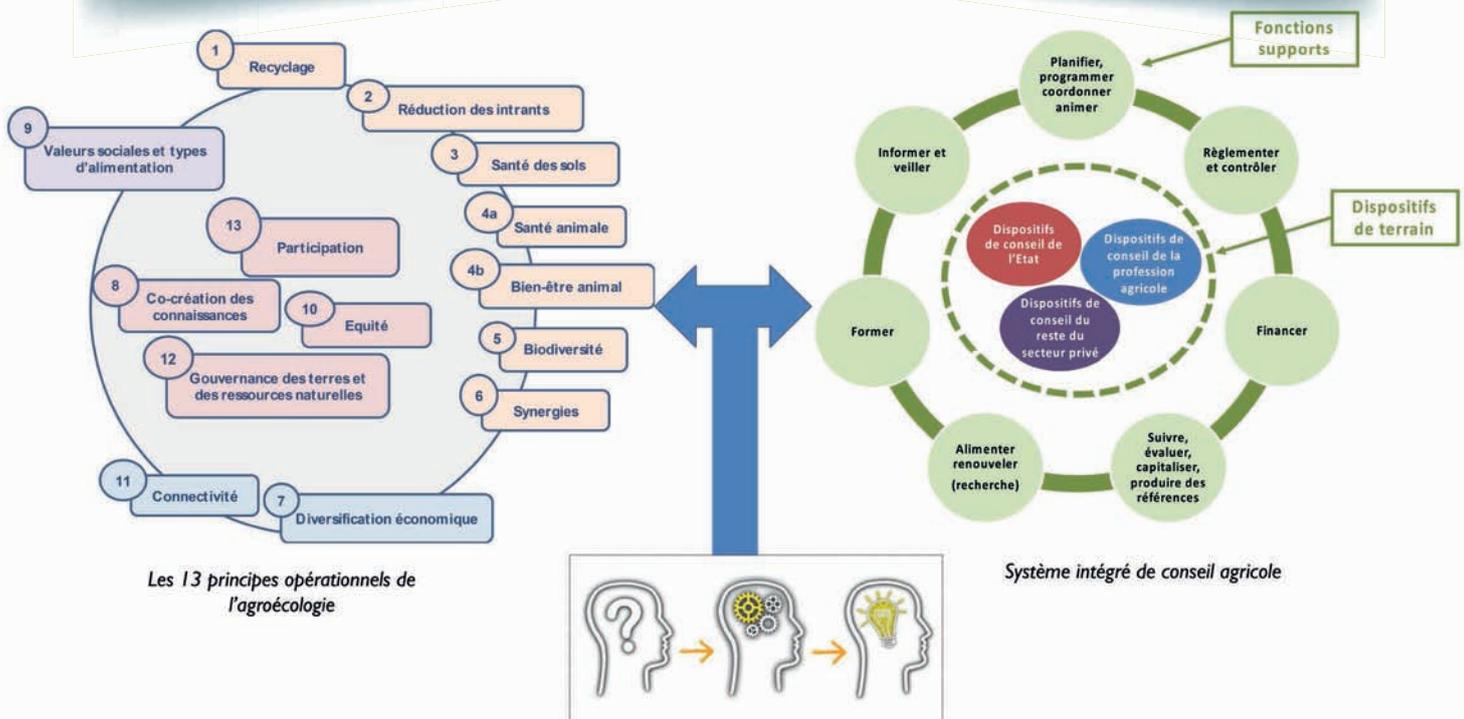


Le conseil Agricole et l'accompagnement des transitions agroécologiques :

une analyse transnationale des dynamiques, défis et perspectives dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest



Novembre 2022

COORDINATION DE LA RÉDACTION :

Christophe Rigourd (Iram) et Patrice Djamen (CIRAD)

CONTRIBUTIONS DE :

Latifou Idrissou (Université de Parakou), Damien Halley des Fontaines (Iram), Aristide Wendyam Semporé (Université de Dédougou), Nadège Benoit (Inter-Réseaux Développement Rural), Fousseini Ouattara (Inter-Réseaux Développement Rural), Kouamé Casimir Gboko (INPHB), Patrick Dugué (CIRAD), Thierno Balla Diallo (FPFD), Patrice Djamen (CIRAD), Adam Mamadou (INRAN), Christophe Rigourd (Iram), Patrick Delmas (RECA)

MISE EN PAGE ET ÉDITION :

(Inter-Réseaux Développement Rural)

AVEC DES APPUIS DE :

RECA et APCA au Niger, ANPROCA en Guinée, Inter-Réseaux Développement Rural au Burkina Faso, FOCARCI en Côte d'Ivoire, FOBECA au Bénin

ACOTAF – Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques des agricultures familiales en Afrique sub-saharienne.

ACOTAF est un projet de recherche-action visant à appuyer la gestion des connaissances et renforcer les capacités des acteurs pour un renouvellement du conseil agricole au bénéfice des transitions agroécologiques en Afrique sub-saharienne.

ACOTAF intervient sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, avec une déclinaison plus opérationnelle ciblée dans 5 pays : le Niger, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée.

ACOTAF est mis en oeuvre par un consortium réunissant le CIRAD, l'Iram, l'Inter-Réseaux Développement Rural et le RESCAR AOC. Il s'appuie sur des structures d'accompagnement dans chacun des pays.

ACOTAF est financé par le Ministère (français) de l'Europe et des affaires étrangères.

Ce rapport synthétise cinq études pays réalisées par le consortium ACOTAF. Les cinq rapports pays sont disponibles sur internet. Cinq notes de synthèse sont également disponibles.

Ces rapports pays ont été produits par :

- Au Bénin : Latifou Idrissou et Damien Halley des Fontaines avec des appuis de la FOBECA
- Au Burkina Faso : Aristide Wendyam Sempore, Fousseini Ouattara, Nadège Benoit et Patrice Djamen avec des appuis de l'Inter-Réseaux Développement Rural
- En Côte d'Ivoire : Kouamé Casimir Gboko et Patrick Dugué avec des appuis du FOCARCI
- En Guinée : Thierno Balla Diallo et Patrice Djamen, avec des appuis de l'ANPROCA
- Au Niger : Adam Mamadou, Christophe Rigourd et Patrick Delmas avec des appuis du RECA et de l'APCA

Ce rapport ne représente pas nécessairement les positions officielles des différents organismes finançant ou impliqués dans ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES CLÉS	8
1. INTRODUCTION	11
1.1 LE CONSEIL AGRICOLE PEUT-IL ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ?.....	11
1.2 BRÈVE PRÉSENTATION DES SECTEURS AGRO-PASTORAUX DES 5 PAYS ET DES ENJEUX CLÉS	12
1.3 LES DYNAMIQUES ANCIENNES ET RÉCENTES DU CONSEIL AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST	14
2. MÉTHODOLOGIE	15
2.1 CADRE THÉORIQUE POUR L'ANALYSE	15
2.2 DÉMARCHE ET OUTILS UTILISÉS	16
2.3 CHOIX DES FILIÈRES MAJEURES.....	17
3. OÙ EN EST L'AGROÉCOLOGIE AUJOURD'HUI DANS CHACUN DES 5 PAYS? QUELS SONT LES BESOINS DE TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES SELON LES FILIÈRES ET TERRITOIRES ?	18
3.1 L'AGROÉCOLOGIE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....	18
3.1.1 L'agroécologie très faiblement présente dans les politiques publiques.....	18
3.1.2 La difficile agroécologisation des politiques de développement agricole en Afrique de l'Ouest	19
3.2 POURTANT L'AGROÉCOLOGIE EST BIEN PRÉSENTE SUR LE TERRAIN.....	20
3.3 LES ENJEUX DE TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES AU SEIN DES FILIÈRES MAJEURES	23
3.3.1 Crise agraire des systèmes à céréales sèches et légumineuses	23
3.3.2 Le manioc : système de production extensif mais non durable	24
3.3.3 Les systèmes pastoraux : des grands systèmes agroécologiques menacés	25
3.3.4 Le soja base d'un système de culture encore peu consommateur d'intrants	26
3.3.5 Les systèmes rizicoles intensifs et maraîchers intensifs : dans des impasses techniques	26
3.3.6 Les systèmes cotonniers : des enjeux de transitions agroécologiques sur de vastes étendues de territoires	29
3.3.7 Le cacao : une amorce de transition « cacao durable » liée à la demande des pays importateurs	30
3.3.8 La filière bovin lait : entre pastoralisme et enjeux commerciaux internationaux.....	30
3.3.9 Des systèmes d'élevage intensif (volaille en batterie, embouche de courte durée) non agroécologiques.....	31
3.3.10 Des enjeux de transitions agroécologiques différents selon les filières.....	31
3.4 LES ENJEUX DE TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES SELON LES 13 PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE.....	32
4. OÙ EN EST LE CONSEIL AGRICOLE AUJOURD'HUI DANS CHACUN DES 5 PAYS ? COMMENT ACCOMPAGNE-T-IL CES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES ?	35
4.1 CONFIGURATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONSEIL AGRICOLE	35
4.1.1 Le conseil Agricole au Bénin	35
4.1.2 Le conseil Agricole en Côte d'Ivoire	36
4.1.3 Le conseil Agricole en Guinée.....	36
4.1.4 Le conseil Agricole au Niger.....	37
4.1.5 Le conseil Agricole au Burkina Faso	38
4.2 SENSIBILITÉ DES DISPOSITIFS DE CONSEIL AGRICOLE À L'AGROÉCOLOGIE SUR LE TERRAIN.....	39
4.2.1 Tendances générales à la grande majorité des dispositifs de conseil.....	39
4.2.2 Spécificités selon les différents types de dispositifs de conseil Agricole	42
4.3 SENSIBILITÉ DES FONCTIONS SUPPORTS DU CONSEIL AGRICOLE À L'AGROÉCOLOGIE	46
4.3.1 Recherche et innovations agricoles	46
4.3.2 Formation et enseignement agricole	46
4.3.3 Financement	47
4.4 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES À LA PRISE EN COMPTE DE L'AGROÉCOLOGIE PAR LE CONSEIL AGRICOLE.....	47
4.5 ACQUIS ET FORCES ACTUELLES DES SNCA POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES.....	51
5. QUELQUES PISTES POUR QUE LE CONSEIL AGRICOLE ACCOMPAGNE MIEUX LES NÉCESSAIRES TRANSITIONS AGROÉCOLOGIQUES DES 5 PAYS	53
5.1 LA NÉCESSAIRE AGROÉCOLOGISATION DES SNCA.....	53
5.1.1 Les priorités pour l'agroécologisation des SNCA	53
5.1.2 Promouvoir les principes de l'agroécologie au sein même des SNCA.....	56

5.2	VERS UN AGENDA DE RECHERCHE-ACTION SUR LE CONSEIL À L'AGROÉCOLOGIE : DES PISTES POUR LE PROJET ACOTAF	57
6.	CONCLUSIONS.....	59
6.1	RETOUR CRITIQUE SUR LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	59
6.1.1	Observations générales	59
6.1.2	Intérêts et limites du cadre ESR de Gliessman.....	60
6.2	ÉLÉMENTS SAILLANTS DE L'ÉTUDE	60
6.2.1	Des enjeux de transitions agroécologiques très différents selon les filières étudiées	60
6.2.2	Des SNCA trop peu sensibles à l'agroécologie	62
7.	ANNEXES.....	64
7.1	BIBLIOGRAPHIE	64
7.2	DÉFINITION DES 13 PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE (SOURCE HLPE, JUILLET 2019)	65

TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figure 1 : Présence de l'agroécologie comme pratiques, sciences et mouvement social dans les 5 pays et 3 petits picto pour pratiques, sciences, mouvement social	24
Figure 2 : types d'enjeux de TAE selon les filières	34
Figure 3 : Synthèse des principales contraintes propres aux SNCA des 5 pays pour l'accompagnement des transitions agroécologiques	54
Figure 4 : Synthèse des principaux acquis et forces des SNCA pour accompagner les transitions agroécologiques	56
Figure 5 : Les actions nécessaires au niveau des différentes composantes du système national de conseil agricole	59
Tableau 1 : Quelques indicateurs du secteur agricole dans les 5 pays étudiés (Source FAO STAT – moyennes sur les dernières années selon les années disponibles – chiffres à manier avec précaution).....	12
Tableau 2 : Liste des filières étudiées.....	18
Tableau 3 : Niveau de prise en compte de l'agroécologie dans les référentiels de planification du développement agricole.....	19
Tableau 4 : Priorisation des principes agroécologiques et leviers pour le conseil Agricole	36
Tableau 5 : Niveau d'effectivité de la contribution du conseil agricole aux transitions agroécologiques aux différentes échelles	45
Tableau 6 : Atouts et contraintes spécifiques des différents fournisseurs de conseil agricole.....	47
Tableau 7. Niveau de prise en compte des principes de l'AE par les principes fournisseurs de conseil agricole	48
Tableau 8. Contraintes aux transitions agroécologiques, y compris celles relevant du conseil agricole	53
Encadré 1. Aperçu du projet ACOTAF	12
Encadré 2 : Propositions du RESCAR-AOC	15
Encadré 3 : Autres définitions possibles de l'agroécologie (Source : Grain de sel N°63-66, juillet2013-juin 2014, Inter-réseaux développement rural et autres)	16
Encadré 4 : Les 13 principes de l'agroécologie (source HLPE, CSAM, juillet 2019)	16
Encadré 5 : Les 5 Niveaux de Changement du Système Alimentaire de Gliessman (2016).....	17
Encadré 6 : Vision et principe de la stratégie nationale de promotion de l'AE au Burkina Faso	20
Encadré 7 : L'importance agroécologiques des parcs agroforestiers au Burkina Faso (pour plus d'informations se référer au rapport Burkina)	26
Encadré 8 : Présentation succincte de la GDT	27
Encadré 9: Le pastoralisme comme science, pratiques et mouvement social.....	28
Encadré 10 : Le cocktail explosif des produits phytosanitaires dans la petite irrigation au Niger.....	30
Encadré 11 : Cri d'alerte du RECA concernant l'utilisation des produits phytosanitaires en 2013 et quelques conseils. (source : https://reca-niger.org/spip.php?article686).....	31
Encadré 12. L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO).....	49
Encadré 13 : La nécessaire customisation des 13 principes de l'agroécologie	61
Encadré 14 : de l'utilité d'outils de diagnostic des dispositifs de conseil Agricole.....	62
Photo 2 : Mise en place de demi-lune, une des pratiques de GDT (source : duddal.org).....	26
Photo 1 : Le pastoralisme est un système agroécologique très présent au Niger – ici le pâturage de Likaridi (source : PSSP Zinder)....	29
Photo 3 : Formation de brigadiers phytosanitaires : commencer par l'utilisation de meilleures pratiques (changements progressifs), puis chercher des alternatives pour transformer les systèmes de production (source PromAP/duddal.org).....	31
Photo 4 : Sidi Mahamadou est un producteur innovateur touche à tout. Lauréat du concours d'innovation appuyé par le PromAP, Sidi produit du maïs, du blé, de l'oignon, de la coriandre, la nigelle... Pour accompagner les transitions agroécologiques le conseil agricole doit valoriser les savoirs et savoir-faire paysan. (source : PromAP/duddal.org).....	58
Photo 5: Stockage compost à Bartchawel Kaina par une SCOOP. Une initiative à capitaliser?(source: PromAP/Duddal)	61

ACRONYMES

ACOTAF	Conseil Agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture Familiale en Afrique de Sub-saharienne
AE	Agroécologie
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANPROCA (Guinée)	Agence nationale de promotion rurale et du conseil agricole
APCA (Niger)	Agence de promotion du conseil agricole
CA	Conseil Agricole
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole et de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FOCARCI (Côte d'Ivoire)	Forum pour le conseil agricole de Côte d'Ivoire
FOBECA (Bénin)	Forum Béninois de conseil agricole
FPFD (Guinée)	Fédération des Paysans du Fouta Djallon
GDT	Gestion Durable des Terres
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
Iram	Institut de recherche et d'application des méthodes de développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPEL	Organisation Professionnelle d'Eleveurs
RECA (Niger)	Réseau des chambres d'agriculture
RESCAR-AOC	Réseau de services de Conseil Agricoles et Rural en Afrique de l'Ouest et du Centre
SCAR	Services de Conseil Agricole et Rural
SNCA	Système national de conseil agricole
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agronomique
TAE	Transition Agroécologique
T&V	Training and Visits (formation et visites)

MESSAGES CLÉS

En raison des interrogations sur la capacité des services de conseil Agricole à faciliter les transitions agroécologiques, cette étude, conduite sur 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger), croise agroécologie et conseil Agricole. Elle tente d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations en (i) identifiant les besoins de transitions agroécologiques dans les cinq pays et (ii) en analysant la sensibilité du conseil Agricole à l'agroécologie. Voici les messages clés :

1. L'analyse de 13 filières agro-pastorales dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest met en évidence des besoins de transitions agroécologiques très différents selon les filières et les territoires :
 - a. Pour les systèmes agricoles comme le pastoralisme, quasiment en agroécologie, mais qui sont menacés, l'enjeu de transition agroécologique est leur sécurisation.
 - b. Pour les systèmes ayant amorcé une transition agroécologique - au moins sur certains principes - comme le coton bio, le cacao durable, le soja, certains ateliers bovin lait ou quelques périmètres maraîchers, l'enjeu de transition agroécologique est la consolidation et l'extension de ces systèmes.
 - c. Pour les systèmes intensifs en intrants de synthèse comme la riziculture, le coton, le maraichage, le cacao, les ateliers d'élevage intensifs (volaille, embouche) et qui pour certains sont dans des impasses techniques, l'enjeu de transition agroécologique est la transformation de ces systèmes sans réduire la production ni les revenus des productrices et des producteurs.
 - d. Pour les systèmes extensifs en intrants comme les systèmes pluviaux de céréales/légumineuses ou le manioc qui font face à de graves problèmes de fertilité des sols et qui sont en crise agraire, l'enjeu de transition agroécologique est celui de la gestion de la fertilité au travers un processus d'intensification écologique pouvant inclure au démarrage un recours raisonné à l'utilisation de la micro-dose d'engrais (pour combler les fortes carences) combiné à des pratiques de gestion durable des terres (agroforesterie, régénération naturelle assistée, zaï, etc.).
2. Dans les filières intensives en intrants de synthèse, les principaux enjeux de transitions agroécologiques sont relatifs à la santé des sols et à l'efficacité, la réduction et la substitution progressive des intrants chimiques. Dans les filières extensives, il s'agit davantage de la reconnaissance et de valorisation des savoirs locaux, et dans une moindre mesure de l'équité et du bien-être animal notamment dans les maillons en aval des filières élevage pastoral.
3. L'étude souligne l'urgence de certaines situations : crise agraire des systèmes extensifs pluviaux à céréales/légumineuses, crise agraire des systèmes pastoraux, impasses techniques de certains systèmes intensifs, dangers avérés pour l'environnement et les populations (en particulier pour les enfants) liés au fort accroissement de l'utilisation d'herbicides et de pesticides dans de nombreux systèmes.
4. L'agroécologie, sous forme de pratiques isolées (par ex. pratiques de GDT) ou de systèmes (ex. pastoralisme) est bien présente en Afrique de l'Ouest. L'étude souligne aussi que certaines pratiques des producteurs sont assimilables à des préconisations de l'agroécologie. Or ces pratiques existent souvent plutôt par défaut, et ne reflètent pas forcément une option délibérée pour l'agroécologie. Il conviendrait de faire évoluer le regard des producteurs et productrices et des autres acteurs sur ces pratiques et de révéler leur côté vertueux.
5. Le terme agroécologie est absent des documents de politiques agricoles des 5 pays, hormis au Burkina Faso où une stratégie nationale existe (ainsi que bientôt au Bénin). Les documents de politiques agricoles sont essentiellement porteurs du modèle de la révolution verte, et dans une certaine dualité certains documents encouragent aussi des pratiques plus durables qui peuvent satisfaire certains principes de l'agroécologie.

6. Alors que l'agroécologie est de plus en plus envisagée (par la recherche, les ONG et les OP) comme un modèle agricole alternatif pour assurer la durabilité de l'agriculture, l'étude montre que la tendance actuelle en Afrique de l'Ouest ne va pas dans ce sens. Au contraire les herbicides, y compris des produits interdits par le Comité sahélien des pesticides (CSP), font une poussée fulgurante en offrant une alternative efficace aux problèmes de main d'œuvre des productrices et des producteurs.
7. Le concept d'agroécologie ainsi que les outils d'analyses de l'AE ne doivent pas être simplement transférés du Nord au Sud. Il y a un grand besoin de contextualisation et de définition des objectifs, des modalités et des priorités selon les réalités locales.
8. L'étude met en évidence que les Systèmes Nationaux de Conseil Agricole (SNCA) des 5 pays sont peu sensibles à l'agroécologie et accompagnent mal les nécessaires transitions agroécologiques. Des contraintes macro (politiques publiques), méso (fonctions support des SNCA, dispositifs de conseil et territoires) et micro (producteurs et consommateurs) sont identifiées.
9. Sur le terrain, il ne semble pas y avoir de différences notables entre les démarches de conseil en agriculture conventionnelle et celles en agroécologie. La vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle ou du troupeau reste la norme partout. Plusieurs causes à cela : tout d'abord, depuis au moins deux décennies, le conseil agricole est sous-financé dans les cinq pays et sa relance reste un impératif. D'autre part, les dispositifs de conseil restent formatés par le modèle de Révolution Verte avec des postures top-down d'encadreurs/vulgarisateurs/prescripteurs de solutions techniques simples et non d'animateurs/conseillers/facilitateurs. En miroir se pose aussi le problème du trop faible empowerment des producteurs et productrices peu habitués à ce que leurs savoirs, savoir-faire et innovations soient reconnus et valorisés. Enfin, malgré des expériences en agroécologie dans les cinq pays, il est déploré une insuffisance de références locales adaptées aux contextes.
10. La faible prise en compte de l'agroécologie par le conseil agricole traduit moins une approche partielle qu'un déficit de capacités, de sensibilisation, de ressources et d'écosystème d'innovation approprié. L'agroécologie est souvent plus considérée pour son potentiel à répondre aux défis d'ordre environnemental et de la crise des intrants, que ceux de nature sociale, culturelle et économique. Les dispositifs de conseil sont d'ailleurs plus sensibles aux principes techniques de l'agroécologie (recyclage, santé du sol, biodiversité, synergies) qu'aux principes sociaux (équité) et organisationnels (gouvernance, participation, co-création de connaissance). Le fait que les dispositifs de conseil soient peu sensibles au principe de co-création de connaissances doit d'ailleurs fortement interroger ces dispositifs !
11. Les différents dispositifs de conseil agricole présentent des niveaux de sensibilité variable à l'agroécologie. Les dispositifs des OP et des ONG sont les plus sensibles à l'agroécologie. Pour autant il n'existe pas encore véritablement de mouvement social porteur de l'agroécologie dans ces 5 pays et ces expériences sont généralement localisées. Les dispositifs privés commerciaux à l'amont ou à l'aval des filières sont les moins sensibles. Les dispositifs publics sont souvent en situation intermédiaire (avec parfois des intérêts contradictoires).
12. Accompagner les transitions agroécologiques suppose des ruptures en termes de conseil agricole et le renouvellement de ses paradigmes, postures, contenus, méthodes et outils :
 - a. Rompre avec la démarche de vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau en travaillant à un niveau plus élevé (ferme, écosystème, territoire, filière) et en favorisant la cocréation de connaissances, en valorisant les savoirs, savoir-faire et les innovations paysannes.
 - b. Former les conseillers et conseillères à l'ensemble des 13 principes de l'agroécologie et en particulier aux principes non-techniques.
 - c. Mieux et surtout cibler plus les femmes productrices qui sont souvent les actrices majeures de l'agroécologie. Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes pour assurer leur engagement effectif et durable.

- d. Permettre un véritable empowerment des productrices et producteurs depuis le terrain jusqu'aux instances nationales de concertation et de gouvernance du conseil Agricole.
 - e. Renforcer en priorité les dispositifs de conseil les plus sensibles à l'agroécologie et garantir la neutralité du conseil agricole alors qu'il est souvent lié à des intérêts commerciaux court-terme.
 - f. Capitaliser les expériences existantes et passées de conseil en agroécologie afin de produire des référentiels locaux et d'alimenter les apprentissages.
 - g. Décentraliser de façon effective les systèmes de conseil agricole.
 - h. Faire reconnaître par les décideurs que plusieurs modèles de développement agricole durable peuvent coexister.
 - i. Mettre en place ou redynamiser des plateformes d'apprentissage et de partage des connaissances notamment sur les acquis techniques, méthodologiques et organisationnels.
13. Ces ruptures sont nécessaires tant au niveau des dispositifs de conseil sur le terrain qu'au niveau des fonctions support (coordination des SNCA, financement du conseil, lien recherche-conseil, formation des conseillers, etc.)
14. L'étude a ainsi mis en évidence un agenda de recherche action sur l'agroécologisation du conseil Agricole. Les principaux axes de cet agenda sont : les conditions et les cheminements pour l'agroécologisation des politiques agricoles et, des systèmes et des organisations de conseil ; la customisation et les implications opérationnelles des principes de l'agroécologie pour le conseil agricole ; la refonte et la décentralisation des systèmes d'innovation et de connaissances agricoles et, le renforcement articulé des capacités des acteurs.



1 INTRODUCTION

1.1 Le conseil Agricole peut-il accompagner les transitions agroécologiques ?

En Afrique de l'Ouest et du Centre, les modèles productifs agricoles, qu'ils soient extensifs ou intensifs avec une forte utilisation d'intrants chimiques de synthèse, ont montré leurs limites pour relever les défis du développement agricole durable. L'agroécologie est une alternative possible, mais elle représente un changement sociotechnique important qui doit être facilité et accompagné. Cet enjeu interpelle particulièrement le conseil Agricole qui assure avec une diversité d'intervenants les fonctions d'intermédiation, de gestion des connaissances, de facilitation des processus d'innovation et de coordination.

Le conseil Agricole a été formaté pendant longtemps au plan stratégique et opérationnel pour la révolution verte en privilégiant les démarches de transfert de technologies, des paquets d'intrants et de pratiques recommandées. Ces stratégies se caractérisent également par des méthodes d'apprentissage qui ne tiennent pas toujours compte de la diversité des manières dont les agriculteurs apprennent et innovent.

Il existe aujourd'hui des sérieuses interrogations sur la capacité du conseil Agricole à relever les défis de la facilitation des processus de transitions agroécologiques dans les différents modèles agricoles existants en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de la diversité existantes et potentielle des systèmes de conseil agricole dans les pays en développement, il n'existe pas de réponse standardisée pour en améliorer les services. Les connaissances sur l'état de cette capacité aideraient les processus de planification et programmation des transitions, notamment en mettant en évidence les leviers nécessaires pour renforcer la contribution des services de conseil agricole.

La présente étude a été entreprise dans le cadre du projet « Renforcer les services de conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne » (ACOTAF, cf. Encadré 1) pour combler ce déficit de connaissance. Cette étude a été conduite dans cinq pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger. Elle vient dans la suite de divers travaux conduits sur des questions d'agroécologie ou de conseil agricole et pastoral dans les cinq pays. En revanche, cette étude se singularise par la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil Agricole. S'agissant d'une première étude, qui plus est exploratoire, sur ce sujet, elle est forcément non-exhaustive et manque parfois de détails contextualisés¹. Mais elle donne une vue à la fois synoptique et panoramique, et apporte des éclairages nouveaux sur les questions suivantes : Où en est l'agroécologie aujourd'hui dans chacun des 5 pays ? Quels sont les besoins en transitions agroécologiques selon les filières majeures ? Où en est le Conseil Agricole aujourd'hui dans chacun des 5 pays ? Comment est-ce qu'il considère et accompagne les transitions agroécologiques ? Quels sont les leviers à actionner pour que le Conseil Agricole accompagne mieux les nécessaires transitions agroécologiques dans les 5 pays ?

Le présent document est une synthèse des rapports des études diagnostic conduites dans les cinq pays du projet ACOTAF. En plus de contribuer à la planification interne de ACOTAF, l'objectif du présent rapport est de présenter les résultats d'une analyse transnationale de cinq rapports de diagnostic national ACOTAF publiés afin d'en tirer des leçons pour le conseil agricole au niveau régional. Il a aussi pour vocation de servir de support pour mettre en débat les premiers résultats du projet et d'engager des échanges et des apprentissages avec d'autres acteurs et parties prenantes de l'agroécologie et du conseil agricole indépendamment de leurs échelles d'intervention ou aire géographique. Ce rapport est destiné aux responsables de la planification et de la mise en œuvre des projets, aux décideurs politiques et aux autres personnes intéressées par l'amélioration du conseil agricole dédié à l'agroécologie dans leurs pays et leurs projets.

¹ Les lecteurs et lectrices sont d'ailleurs invités à se référer aux 5 rapports pays pour des analyses plus contextualisées selon les pays.

Encadré 1. Aperçu du projet ACOTAF

L'objectif global du projet ACOTAF est d'améliorer les performances et les impacts des systèmes intégrés de conseil agricole et des dispositifs de terrain destinés aux agricultures familiales d'Afrique sub-saharienne en vue d'obtenir les changements souhaités par les producteurs et productrices et les décideurs. De façon spécifique, il s'agit de renforcer la gestion des connaissances et les capacités des acteurs du conseil pour un renouvellement du conseil agricole qui favoriserait les transitions agroécologiques en Afrique Sub-saharienne.

ACOTAF) est une initiative financée par le Ministère de l'Europe et de Affaires Étrangères MEAE (France). Il est mis en oeuvre par un consortium de quatre organisations : le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM), Inter-Réseaux Développement-Rural et le Réseau de Services de Conseil agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC).

1.2 Brève présentation des secteurs agro-pastoraux des 5 pays et des enjeux clés

Les 5 pays étudiés disposent d'une agriculture essentiellement paysanne et familiale - constituée de petites exploitations – même si d'importantes exploitations (agribusiness) existent.

Le Tableau 1ci-dessous présente quelques indicateurs clés du secteur agricole, à manier avec précaution, pour ces 5 pays :

Tableau 1. Quelques indicateurs du secteur agricole dans les 5 pays étudiés (Source FAO STAT – moyennes sur les dernières années selon les années disponibles – chiffres à manier avec précaution)

Pays	% de la population rurale	% de l'agriculture dans le PIB	Filières phares dans le PIB	Prévalence de l'insécurité alimentaire grave %
Bénin	Environ 50%	Environ 30%	Coton (13% du PIB), maïs, bétail, noix de cajou, ananas, soja	Autour de 15%
Burkina Faso	Environ 70%	Environ 25%	Coton, céréales sèches, riz, bétail, maraîchage	Entre 15 et 35%
Côte d'Ivoire	Environ 50%	Environ 20%	Cacao, coton, bananes, ananas, hévéa, palmier à huile, riz, manioc, igname	Autour de 10%
Guinée	Environ 70%	Environ 20%	Riz (pluvial et irrigué), horticulture, maraîchage, céréales sèches, bétail, pisciculture	Autour de 50%
Niger	Environ 80%	Environ 40%	Bétail, céréales sèches, niébé/arachide, riz, oignon	Entre 15 et 60%

Au cours des dernières décennies la production absolue des principales cultures a augmenté pour faire face à la forte croissance démographique. Pour certaines cultures, cette augmentation est même très significative. Par exemple, au Bénin : Après une longue période de stagnation de la production de coton-graine entre 2005 et 2015 (de 190.000t à 303.000t et un creux autour des 110.000t en 2010 et 2011) la production est, depuis, en forte croissance : 453.000t en 2016, 597.000t en 2017 et plus de 700.000 t depuis 2020. La production de maïs, base de l'alimentation, a plus que doublé entre 2000 et 2020 (750.000t à 1.580.750 t - + 93%- selon la DSA). La production de manioc a également fortement augmenté (4.525.000t en 2020). D'autres cultures, orientées vers l'exportation, ont montré des augmentations de production bien plus importantes : noix de cajou (40.000t à 115.590t durant la même période, avec une certaine stagnation entre 2012 et 2016), soja (4.000 à 266.000t) avec une croissance très forte depuis 5 ans, et enfin l'ananas (de 53.000t à 350.000t) avec une progression soutenue depuis 2009. Des exemples similaires peuvent être donnés pour les 4 autres pays.

Cette augmentation de la production est surtout le fruit d'une extension des superficies cultivées alors que les rendements évoluent peu, voire pas pour la majorité des cultures. De ce fait la jachère a quasiment disparue et lorsqu'elle persiste un peu sa durée est très courte², les réserves de terres cultivables se réduisent, les espaces pastoraux s'amenuisent sous l'effet du grignotage par les cultures. La défriche de forêts s'accroît. Cette évolution pose de graves problèmes de renouvellement de la fertilité des sols, et une exacerbation autour de l'accès et de l'utilisation des ressources. C'est particulièrement le cas en Côte d'Ivoire : certains parlent même de « miracle ivoirien » alors qu'il a reposé sur l'exploitation minière, non durable, du capital naturel.

A cela s'ajoute dans certains cas (coton, riz, maraîchage et fruits dans une certaine mesure) une intensification par l'augmentation de l'utilisation d'intrants chimiques qui deviennent de moins en moins efficaces, conduisant à des rendements décroissants. L'augmentation massive de l'utilisation des pesticides et herbicides est partout constatée, y compris de produits interdits en Afrique de l'Ouest par le CSP³. L'utilisation du Glyphosate et du Paraquat par exemple est partout constatée. Les producteurs·trices rentrent ainsi dans des cercles vicieux afin de continuer à vivre de leur métier.

Ces pratiques (suppression de la jachère, défriche, intensification en intrants chimiques) ont des impacts négatifs avérés sur le fonctionnement des écosystèmes : baisse de la fertilité des sols, recrudescence des adventices, prolifération des déprédateurs et disparition des insectes auxiliaires des cultures, réduction de la vie des sols, perte générale de biodiversité, pollution des eaux et des sols, etc. A cela s'ajoute des risques accrus de maladies chez les producteurs·trices et les consommateur·trices liés à l'utilisation d'intrants chimiques (impact en termes de santé publique très peu suivi), des baisses de revenus des ménages (liée à l'augmentation de l'utilisation des intrants), des conflits accrus entre agriculteurs et éleveurs, etc.

Plusieurs filières et territoires agropastoraux en Afrique de l'Ouest sont en crise agraire ou dans des impasses sociotechniques :

- Les impasses techniques sont des situations où les modes de production semblent avoir atteint leurs limites en termes de performances technico-économiques ou environnementales. Il en découle par exemple une tendance à l'augmentation des quantités d'intrants utilisés sans que cela ne se traduise par des effets proportionnels au niveau des rendements. C'est par exemple le cas des systèmes cotonniers ou des systèmes maraîchers péri-urbains, déjà relativement productifs mais où de nouveaux gains de productivité deviennent difficiles.
- le concept de crise agraire est utilisé pour décrire des situations où les problématiques développement agricole va au-delà de simples problèmes techniques (perte de fertilité des sols par exemple, stagnation et voire baisse des rendements). Les situations de crises agraires sont celles où les bases de la production sont structurellement remises en cause du fait de la conjonction d'un ensemble de facteurs d'ordre technique, agro-climatique, socioéconomique et/ou institutionnel⁴. C'est notamment le cas des systèmes pluviaux extensifs à base céréales/légumineuses (fertilité des sols), des menaces ou de crise sécuritaire et d'accès à la ressources pour les systèmes pastoraux au Sahel qui sont de plus en plus contraints dans leurs déplacements, etc.

Les situations de crise agraires et d'impasses sociotechniques sont aggravées par les changements climatiques. Alors que l'Afrique de l'Ouest n'émet que 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les températures dans la région augmentent à un rythme 1,5 fois supérieur aux moyennes mondiales (Kairé et al., 2015; USAID, 2019 ; IPES-FOOD, 2020).

Les investissements publics dans le secteur agricole sont très en deçà des objectifs de Maputo (10% du PIB). Les politiques commerciales / tarifaires qui ont pour objectif de garantir des prix bas pour les consommateurs urbains pauvres empêchent les producteurs de bénéficier de prix suffisamment rémunérateurs pour leurs productions.

² Par exemple elle persiste un peu à l'Ouest du Burkina Faso, alors qu'elle a disparue des autres régions du pays.

³ Produits dont l'utilisation est d'ailleurs interdite de longue date en Europe mais qui continuent à être exportés par ces pays de façon massive.

⁴ Ces crises agraires sont à relier aux situations d'insécurité alimentaire chronique persistante (en particulier au Niger, un peu moins vraie en RCI, Bénin, Guinée), d'insécurité physique grandissante dans tout le Sahel (Niger et Burkina dans le cas de notre étude), de crises de gouvernance / de crises démocratiques et d'augmentation de la pauvreté.

Les filières locales sont ainsi très peu protégées, voire sont directement menacées par le marché international (exemple des filières lait locales). Cette situation renforcée par une faible création de valeur ajoutée fait que les filières rémunèrent mal les productrices et les producteurs. Pourtant dans les 5 pays la population agricole reste majoritaire (dans une moindre mesure en Côte d'Ivoire).

1.3 Les dynamiques anciennes et récentes du conseil Agricole en Afrique de l'Ouest

Des études récentes ont mis en évidence des tendances lourdes et assez communes au pays de l'Afrique de l'Ouest y compris les cinq pays de l'étude (Rescar 2015, Rigourd et Dugué 2019).

Les cinq pays ont globalement suivi les mêmes tendances historiques que le reste de l'Afrique Sub-saharienne en termes de vulgarisation et de conseil agricole et pastoral : après « l'âge d'or » de la démarche de formation et visite / training and visit par des structures publiques dans les années 80-90, les programmes d'ajustement structurels ont conduit à un retrait important de l'État des activités de vulgarisation et de conseil agricole et pastoral au cours des 20 dernières années. Le secteur privé commercial s'est très faiblement investi dans le conseil, sauf dans le cadre de certaines filières relativement intégrées (par exemple cacao en RCI) ou d'autres exemples plus ponctuels (vétérinaires privés, groupes services conseil, boutiques d'intrants par exemple). Les ONG et les organisations paysannes ont tenté de palier à la moindre implication de l'État et à la défaillance du secteur privé commercial sans toutefois en avoir toujours les moyens.

La conséquence est qu'aujourd'hui l'offre en conseil agricole et vulgarisation ne répond ni aux besoins quantitatifs ni qualitatifs des producteur·trices :

- **Sur le plan quantitatif**, le ratio producteur·trices/conseillers reste bien trop élevé (souvent plus de 1.000 producteurs pour un conseiller !). Cela signifie concrètement que la majorité des producteur·trices ne voient pas de conseillers. Ce ratio peut cependant s'avérer meilleur dans certains bassins de production ou dans le cadre de projets, mais bien pire dans certaines zones éloignées.
- **Sur le plan qualitatif** l'offre restant toujours dominée par la vulgarisation technique ne répond pas non plus aux besoins qualitatifs des producteurs·trices. Les offres en conseil de gestion, conseil technico-économique (y compris conseil filière), conseil organisationnel et en innovation collective, conseil juridique, mais aussi en alphabétisation fonctionnelle sont très insuffisantes, voire inexistantes. Les dispositifs développés, parfois à grande échelle (zone cotonnière du Bénin) ne sont pas pérennes, faute, principalement de financement affecté et de capacités de renouvellement aussi bien en termes d'offre que de capacités.

La situation est certainement pire pour les femmes, les jeunes et les pasteurs qui sont très peu touchés par les dispositifs de conseil et de vulgarisation Agricole.

Par ailleurs, la configuration même des systèmes nationaux de conseil Agricole est différente, ce qui justifie d'ailleurs de les analyser sous forme de SNCA (systèmes nationaux de conseil Agricole comme défini dans la section méthodologie de ce rapport). Ces systèmes sont dorénavant pluriels : pluralisme d'acteurs (Etat, privé commercial, ONG, organisations des producteurs) et en termes de démarches et outils (quoique toujours dominés par la vulgarisation). Cependant, depuis quelques années, les États prennent conscience de la nécessité de relancer le conseil et la vulgarisation. Ces questions sont remises à l'agenda du développement agricole et rural.

Encadré 2 : Propositions du RESCAR-AOC

L'analyse du RESCAR-AOC met en évidence sept grands défis à relever pour une meilleure contribution des SCAR au développement agricole et rural durable en AOC : (i) améliorer la couverture géographique et thématique du CA et son inclusivité ; (ii) assurer le changement d'échelle et la durabilité des méthodes et outils innovants généralement introduits dans le cadre des projets ; (iii) renouveler les profils des conseillers, les méthodes et les outils de CA ; (iv) produire et mieux gérer les connaissances dont les acteurs ont besoin pour développer leurs activités ; (v) garantir la qualité des services et la « responsabilisation » des acteurs ; (vi) consolider la concertation entre les acteurs et ; (vii) améliorer le volume, la qualité et la durabilité des financements.

2 MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée dans les cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger) selon une méthodologie harmonisée en 2021.

Elle a été conduite par cinq consultants nationaux (un consultant par pays) appuyés dans chaque pays par une structure locale (le RECA au Niger, l'ANPROCA en Guinée, l'Inter-Réseaux Développement Rural au Burkina Faso, la FOCARCI en Côte d'Ivoire, et le FOBECA au Bénin) et par le consortium ACOTAF.

2.1 Cadre théorique pour l'analyse

L'étude mobilise deux concepts principaux : l'agroécologie et le système national de conseil Agricole (SNCA).

L'agroécologie est prise au sens large dans la définition proposée par la note de cadrage : L'agroécologie vise une meilleure valorisation des processus écologiques et donc nécessite la mise en œuvre de systèmes agricoles diversifiés (agroforesterie, agriculture-élevage, etc.). Ce processus correspond à l'intensification écologique des systèmes de production et de l'agriculture connectée aux marchés et aux consommateurs.

D'autres définitions ont également été utilisées auprès des acteurs locaux lors des enquêtes afin de mieux expliciter le concept qui n'était pas connu de tous (cf. Encadré 3).

Encadré 3 : Autres définitions possibles de l'agroécologie (Source : Grain de sel N°63-66, juillet 2013-juin 2014, Inter-réseaux développement rural et autres)

Il n'existe pas de consensus sur une définition unique de l'agroécologie, ou sur ce que devraient être des transitions agroécologiques. Il existe plusieurs définitions. On en donne ici quelques-unes tirées de la revue Grain de Sel :

- « L'agroécologie est la manière de reconcevoir des systèmes alimentaires de la ferme à l'assiette pour atteindre la durabilité écologique, économique et sociale »
- « Nous pouvons considérer qu'une agriculture paysanne basée sur des relations sociales de proximité et sur une agronomie de bon sens tendant à l'autonomie, tant par exemple pour ses besoins en énergie que pour ses semences et la fertilisation de sa terre, fait partie de la famille agroécologique ».
- « L'agroécologie représente à la fois une science, des pratiques agricoles et un mouvement social ».
- « L'agroécologie, c'est ce que l'agronomie n'aurait jamais dû cesser d'être ».
- « L'agroécologie est une agriculture productive hautement intensive en connaissance ».
- « L'agroécologie est politique »

Par ailleurs,

- La FAO fait référence à 10 éléments de l'agroécologie pour guider la transition vers des systèmes alimentaires durables ;
- Le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSAM/HLPE, 2019) fait référence à 13 principes pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables (cf. Encadré 4).

L'étude a utilisé ces 13 principes de façon systématique pour identifier les enjeux de transitions agroécologiques des filières et pour apprécier la sensibilité du conseil Agricole à l'agroécologie.

1. Recyclage
 2. Réduction des intrants chimiques importés.
 3. Santé du sol.
 4. Santé et bien-être des animaux.
 5. Biodiversité.
 6. Synergies (entre activités productives et entre éléments de l'agrosystème)
 7. Diversification économique.
 8. Co-création des connaissances.
 9. Valeurs sociales et types d'alimentation.
 10. Équité.
 11. Connectivité producteurs / consommateurs
 12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles.
 13. Participation.
- Cf. Annexe 2. La description de ces principes et des exemples.

Pour caractériser les besoins de transitions agroécologiques des filières l'étude fait parfois référence aux 5 niveaux de changement des systèmes alimentaires proposés par Gliessman (2016).

Encadré 5 : Les 5 Niveaux de Changement du Système Alimentaire de Gliessman (2016)

Gliessmann propose 5 niveaux de changements des systèmes alimentaires. Les analyses ci-dessous feront référence à ces niveaux.

Changements « progressifs » - Niveaux 1 et 2 :

N1 : Augmenter l'efficacité de l'agriculture conventionnelle - réduire les impacts négatifs de l'utilisation d'intrants industriels

N2 : Remplacement des pratiques conventionnelles par des pratiques/intrants plus durables/naturels

Changements « transformationnels » - Niveaux 3, 4 et 5 :

N3 : Redéfinition de l'agroécosystème afin d'intégrer des pratiques écologiques-l'exploitation agricole est conçue comme un « tout ».

N4 : (Re)connexion entre les producteurs/cultivateurs et les consommateurs/mangeurs (chaîne alimentaire)

N5 : Nouveau système alimentaire mondial basé sur l'équité, la participation, la démocratie, la justice et la restauration de la planète.

Enfin s'agissant du conseil Agricole, l'étude mobilise le concept de Système National de Conseil Agricole (SNCA) proposé par Rigourd et Dugué (2019). Le SNCA est défini par l'ensemble des dispositifs de conseil de terrain gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics, privés et de la profession agricole, auquel s'ajoutent des fonctions supports du système : coordination des dispositifs de conseil et organisation des appuis, animation de réseaux d'échanges, développement d'une ingénierie de financement et gestion des fonds dédiés au conseil, suivi-évaluation en vue de capitaliser et de tirer des leçons des expériences de terrain, renouvellement du SNCA (renouveler les messages, les démarches, les outils), par des recherches sur le sujet, formation des agents, informations et conduite d'une veille.

2.2 Démarche et outils utilisés

La méthodologie se voulait participative et exploratoire, et reposait principalement sur l'utilisation de grilles d'évaluation multicritères remplies par des acteurs et des experts des filières et du conseil agricole.

Dans chacune des pays, la méthodologie a reposé sur :

- Des ateliers filières (5 à 6 ateliers filière par pays) ont été organisés pour identifier les enjeux de transitions agroécologiques de chaque filière. Chaque atelier a duré environ une journée, a mobilisé 5-10 acteurs de cette filière. Pour chaque filière, une grille multicritères a permis de passer en revue les 13 principes de l'agroécologie : Ce principe est-il pertinent pour le développement durable de la filière ? Ce principe est-il adopté ? Quelles sont les contraintes ou les

motivations à l'adoption de ce principe ? En synthèse, (i) on conclut si des transitions agroécologiques sont nécessaires pour cette filière, (ii) qu'est-ce que « transition agroécologique » signifie pour cette filière et quels sont les enjeux de transitions agroécologiques de cette filière et (iii) on identifie les leviers pour permettre ces transitions agroécologiques.

- Un panel d'experts a été organisé pour apprécier la sensibilité des acteurs à l'agroécologie. Ces panels étaient constitués de 5 à 10 personnes ressources sur le conseil Agricole. En utilisant une grille multicritères les panels devaient apprécier la sensibilité des 5 principaux types de dispositif de conseil dans chaque pays (public, privé commercial, OP, ONG, autre).
- Des entretiens avec des dispositifs de conseil, des projets/programmes nationaux, des personnes ressources ont été conduits afin d'identifier des expériences en agroécologie et de conseil en agroécologie.
- Des visites de terrain ont permis d'apprécier la réalité des dispositifs de conseil Agricole sur le terrain et d'échanger avec des producteur·trices.
- Une revue de la bibliographie existante a été effectuée en particulier pour apprécier la sensibilité des documents de politique agricole et d'autres documents stratégiques du secteur à l'agroécologie.

Pour chaque pays un rapport complet (environ 100p) et une note de synthèse (environ 10p) ont été produits par les consultants et le consortium ACOTAF. Ces rapports sont disponibles sur internet.

Dans chaque pays les résultats ont été présentés et mis en débat au cours d'un atelier final.

2.3 Choix des filières majeures

Dans chaque pays ont été sélectionnés 5-6 filières majeurs comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les filières ont été choisies afin de représenter des situations assez différentes en termes d'enjeux agroécologiques tout en étant des filières importantes pour les économies de chacun des pays.

Tableau 2 : Liste des filières étudiées

Filières étudiées	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Niger
Cultures pluviales (céréales et légumineuses)		X			X
Manioc			X		
Soja	X				
Coton (et coton/maïs)	X	X	X		
Riziculture irriguée sur aménagements hydro-agricoles		X		X	X
Rizi-pisciculture				X	
Maraîchage	X	X	X	X	X
Oignon					X
Cacao			X		
Ananas / fruits	X			X	
Élevage pastoral (bovin principalement)	X	X		X	X
Bovin lait					X
Volaille		X	X		



3 Où en est l'agroécologie aujourd'hui dans chacun des 5 pays ? Quels sont les besoins de transitions agroécologiques selon les filières et territoires ?

3.1 L'agroécologie dans les politiques de développement agricole

3.1.1 L'agroécologie très faiblement présente dans les politiques publiques

Bien qu'il existe un nombre croissant de projets de développement et de recherche centrés sur l'agroécologie, ce terme est très peu présent dans les référentiels de planification stratégique et opérationnelle du développement agricole des cinq pays étudiés, voire est même totalement absent de ces documents. Parmi les cinq pays étudiés, seul le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'une charte nationale de l'agroécologie et d'une stratégie de développement de l'agroécologie ; celle du Bénin est en cours de validation (cf. Tableau 3).

Tableau 3. Niveau de prise en compte de l'agroécologie dans les référentiels de planification du développement agricole

Pays	Existence ou non d'une stratégie nationale relative à l'agroécologie
Bénin	Les documents de politique agricole parlent de développement durable, mais pas d'agroécologie. Une Stratégie nationale de l'agriculture écologique et biologique est en cours de finalisation.
Burkina Faso	Il existe une charte nationale de l'agroécologie et une stratégie nationale de développement de l'agroécologie doté d'un plan d'actions quinquennal
Côte d'Ivoire	Il n'existe pas de document de planification stratégique dédié à l'AE. Mais le concept est évoqué quelques fois dans les politiques qui utilisent surtout le concept d'agriculture durable. Certains principes de ces politiques sont en phase avec les principes de l'agroécologie.
Guinée	Les documents de politique agricole parlent d'agriculture durable dans une acception relativement proche de celle de l'agroécologie. Il n'existe pas encore de stratégie nationale dédiée à l'agroécologie.
Niger	Le document de politique agricole (I3N, 2013) est dual et vise une « agriculture durable » : tout en privilégiant l'agriculture conventionnelle il encourage aussi des pratiques de GDT, mais le terme « d'agroécologie » est absent. Une stratégie pour l'agriculture intelligente face au climat a été adoptée en 2020, mais là-aussi le terme AE est absent.

Dans les cinq pays ciblés, les documents de planification (politiques et stratégie de développement agricole et rural etc.) intègrent plutôt le concept de développement agricole durable indiquant implicitement le souci d'un développement qui tienne compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Dans certains cas, on rencontre les concepts « d'agriculture durable », de « développement durable », « d'agriculture intelligente face au climat » ou dans le meilleur des cas « d'agriculture biologique »⁵.

Or certains acteurs comme le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) plaide pour qu'il n'y ait pas d'appropriation insidieuse⁶ ou d'amalgame entre ces différents concepts et que l'AE soit davantage reconnue et considéré stricto sensu. Le ROPPA considère que « l'agroécologie paysanne (comme) la principale voie pour assurer la cohésion sociale, la paix et la souveraineté/sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ».

⁵ Cas du Burkina qui dispose d'une stratégie nationale sur l'agriculture bio. Le Bénin est en train d'élaborer une stratégie sur l'agriculture biologique et écologique.

⁶ Cf. la Déclaration du Forum International sur l'Agroécologie de Nyéléni, Mali, (2015)

Les politiques agro-pastorales des 5 pays restent encore dominées par le modèle de la Révolution Verte (exonération, subvention aux intrants chimiques en particulier) et, dans une certaine dualité, visent aussi au développement d'une Agriculture durable. La référence à l'agroécologie en tant que telle dans ces documents est généralement faible, mais variable selon les pays.

Le fait que les documents de politiques agricoles parlent très peu d'agroécologie n'est d'ailleurs pas forcément une surprise. En effet, ces documents ont en général été rédigés avant que le terme agroécologie, notamment dans sa déclinaison en 10 éléments ou en 13 éléments opérationnels, ne soit popularisé dans la sous-région.

En plus de cette popularisation encore insuffisante, la faible prise en compte de l'AE au niveau stratégique semble liée au fait que l'agroécologie est perçue par des décideurs du secteur agricole comme relevant de pratiques traditionnelles peu productives et peu rentables, ne pouvant pas relever les défis urgents de l'augmentation de la production agricole et de la sécurité alimentaire.

Encadré 6. Vision et principe de la stratégie nationale de promotion de l'AE au Burkina Faso

La vision de la Stratégie est formulée comme suit : « A l'horizon 2050, l'agroécologie, portée dans ses principes et ses valeurs par l'ensemble de ses acteurs est : (i) motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, des valeurs culturelles, et résiliente face aux changements climatiques ; (ii) productive et compétitive ; (iii) créatrice d'emplois verts décents ; (iv) et assurant à tous les Burkinabè un accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive.

La Stratégie a pour objectif global d'Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale par l'intensification agroécologique. Elle sera mise en œuvre selon les principes directeurs suivants : l'anticipation, l'appropriation nationale, le développement durable, la cohérence et la priorisation des actions, la Gestion axée sur les résultats (GAR), la bonne gouvernance, la prise en compte du genre et le renforcement du partenariat.

3.1.2 La difficile agroécologisation des politiques de développement agricole en Afrique de l'Ouest

Les cinq pays étudiés font face à des enjeux agraires très différents. Afin d'insérer l'agroécologie dans leurs politiques de développement, chacun des cinq pays doit résoudre des équations complexes et différentes :

- **Au Niger :** Les politiques de développement doivent faire face au défi majeur de l'insécurité alimentaire chronique alors que la population double tous les 20 ans et que les effets des changements climatiques sont déjà avérés. Dès lors, l'agroécologie est-elle une réponse adaptée à cet enjeu ? Pour certains c'est incontestable, pour d'autres non. Les visions divergent.
- **En Côte d'Ivoire :** L'agriculture est façonnée par son orientation vers les cultures de rente et sa dépendance aux marchés extérieurs (exportation de cacao, coton, bananes, etc. et importation de céréales, viande, intrants, etc.) ce qui rend d'autant plus complexe les transitions agroécologiques.
- **Au Bénin :** L'Etat, et parfois certaines OP, sont relativement ambivalentes en cherchant à promouvoir des filières à haute valeur ajoutée, la plupart connectées aux marchés extérieurs (coton, anacarde, soja, maïs, maraîchage,...), et en subventionnant les intrants chimiques de synthèse tout en parlant de développement durable. Les objectifs de production pour ces filières sont très optimistes.
- **En Guinée :** La position du gouvernement est duale. Il met en œuvre depuis plusieurs années une politique continue de subvention des intrants dans l'optique de pouvoir relever le niveau de productivité. Parallèlement, il conduit avec l'appui des partenaires des projets d'agroécologie. Un changement radical et total de l'orientation de la révolution verte vers l'agroécologie semble difficilement envisageable. Néanmoins, la possibilité d'ouvrir des lignes de subvention pour les filières agroécologiques paraît faisable.

- **Au Burkina Faso :** Des progrès assez importants ont déjà été engagés aboutissant à l'élaboration et l'adoption d'une charte et d'une stratégie nationale de promotion de l'agroécologie. Ces documents sont des acquis importants, mais il est possible de renforcer la prise en compte de l'AE dans les référentiels de planification du développement agro-sylvo-pastoral en la déclinant à travers des mesures concrètes et spécifiques dans les différentes politiques sectorielles et sous-sectorielles. Notamment les plans d'action des différents ministères du secteur agrosylvopastorale.

Globalement, l'intégration de l'AE dans les politiques agricoles peut se faire de manière progressive et systémique :

- Pour la progressivité, la préconisation d'une utilisation plus raisonnée des intrants, le renforcement du contrôle de la qualité, la prise en compte des filières agroécologies dans les mesures de subventions ;
- Le volet systémique vise à reconnaître et mieux considérer la nature systémique de l'agroécologie, qui en conséquence implique plusieurs ministères.

Des politiques d'innovations sont également à revoir pour mieux prendre en compte les savoirs locaux et les innovations paysannes. S'il est vrai que l'émergence d'un mouvement social fort peut être un levier important pour l'agroécologisation des politiques agricoles, il n'en demeure pas moins que les mouvements sociaux, comme ceux autour de l'agroécologie, ne naissent pas de façon spontanée ou par décret. L'exemple du Burkina Faso montre que ces mouvements résultent souvent d'une sensibilisation sur la durée et de l'action de leaders engagés qui arrivent à mobiliser des personnes autour d'une vision jugée pertinente.

Enfin un élément doit être gardé à l'esprit : l'écart souvent très important entre les politiques publiques et leur mise en œuvre effective sur le terrain. Par exemple les Etats se sont dotés en 1994 d'un Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui chaque année donne la liste actualisée des produits phytosanitaires autorisés⁷. Le Paraquat (substance active l'atrazine) est interdit dans les 5 pays mais y est très largement utilisé, son utilisation étant même en forte hausse avec celle du Glyphosate (qui lui reste autorisé par le CSP). La diffusion massive de ces produits (grande efficacité et efficience au regard des contraintes de main d'œuvre des producteur-trices) est bien sûr un obstacle à l'agroécologisation des politiques et à la diffusion de l'agroécologie.

3.2 Pourtant l'agroécologie est bien présente sur le terrain

L'agroécologie représente à la fois une science, des pratiques agricoles et un mouvement social (définition communément adoptée). L'étude montre que selon cette définition, l'agroécologie est belle est bien présente dans les 5 pays. La carte ci-dessous apprécie donc l'état de l'agroécologie dans les cinq pays selon cette définition :

- L'agroécologie comme une somme de pratiques agricoles en Afrique de l'Ouest. Le pastoralisme (ou les systèmes pastoraux) est probablement le plus grand système agroécologique d'Afrique de l'Ouest tant en termes de familles pastorales concernées, que d'ampleur géographique, que d'importance économique ou d'ancrage socio-culturel et historique. Pourtant ce système est partout menacé. D'autres systèmes de production satisfont certains des principes agroécologiques : les systèmes agro-sylvo-pastoraux avec parc agroforestiers, les systèmes de crues/décrués le long des mares et des fleuves, les systèmes rizicoles de mangrove, les systèmes rizi-piscicoles, l'élevage avicole traditionnel, les cultures de cases, certains jardins maraîchers, etc. On trouve aussi des pratiques agroécologiques plus isolées : production de compost ou de biopesticides, chaînes de valeurs locales, etc. A noter que certaines de ces pratiques sont volontaires et conscientes et d'autres sont plutôt par défaut, l'accès aux intrants chimiques étant difficile, en particulier pour les femmes.

⁷ Les 5 pays sont membres du CSP.

- L'agroécologie comme sciences en Afrique de l'Ouest. D'une part, la science - du latin scientia, « connaissance » - peut s'entendre dans son sens premier comme « la somme des connaissances » (Wikipedia). Certaines des pratiques ci-dessus sont déjà largement capitalisées par les producteurs·trices et on peut considérer que la « somme des connaissances » (la somme des savoirs et savoir-faire) relative à ces pratiques est importante. Pour autant ces connaissances ne sont pas toujours largement partagées ou reconnues par les décideurs ou par les SNCA. On trouve ainsi plusieurs centres de formation en agroécologie (au Burkina, Bénin, Mali, Sénégal, etc.) mais qui sont le plus souvent portés par des organisations de la société civile (ONG et OP) plutôt que par les systèmes de formation publique. D'autre part l'agroécologie est quasi-absente des documents de politiques agricoles, hormis au Burkina (et bientôt au Bénin). Enfin partout les systèmes de recherche sont sous-financés et les recherches en agroécologie, bien qu'elles existent, sont plutôt rares.
- L'agroécologie comme mouvement social en Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso, le Bénin, la Guinée et le Niger disposent de mouvements paysans forts et historiques (certaines OP ont plus de 30 ans d'existence) ; c'est moins le cas en Côte d'Ivoire. Certaines de ces OP supportent l'agroécologie, d'autres non et sont plutôt sur des modèles de Révolution Verte, d'autres encore ont une approche duale supportant les deux modèles. Pour autant il n'existe pas encore véritablement de mouvement social porteur d'agroécologie dans ces 5 pays. Au mieux ces mouvements semblent émergents (à l'exception du Burkina-Faso). Il semble y avoir une corrélation entre l'ampleur du mouvement social autour de l'agroécologie et la disponibilité ou la volonté des décideurs à la considérer dans les politiques. L'apport des partenaires extérieurs pour accompagner techniquement et financièrement le processus d'élaboration des politiques d'AE est également très important. Au Burkina Faso, le projet PACTE bénéficie de l'appui technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Union Européenne (UE) et de la Coopération allemande (KfW) a apporté un appui déterminant à la finalisation du processus de rédaction et d'adoption de la stratégie et du plan d'action de promotion de l'AE.

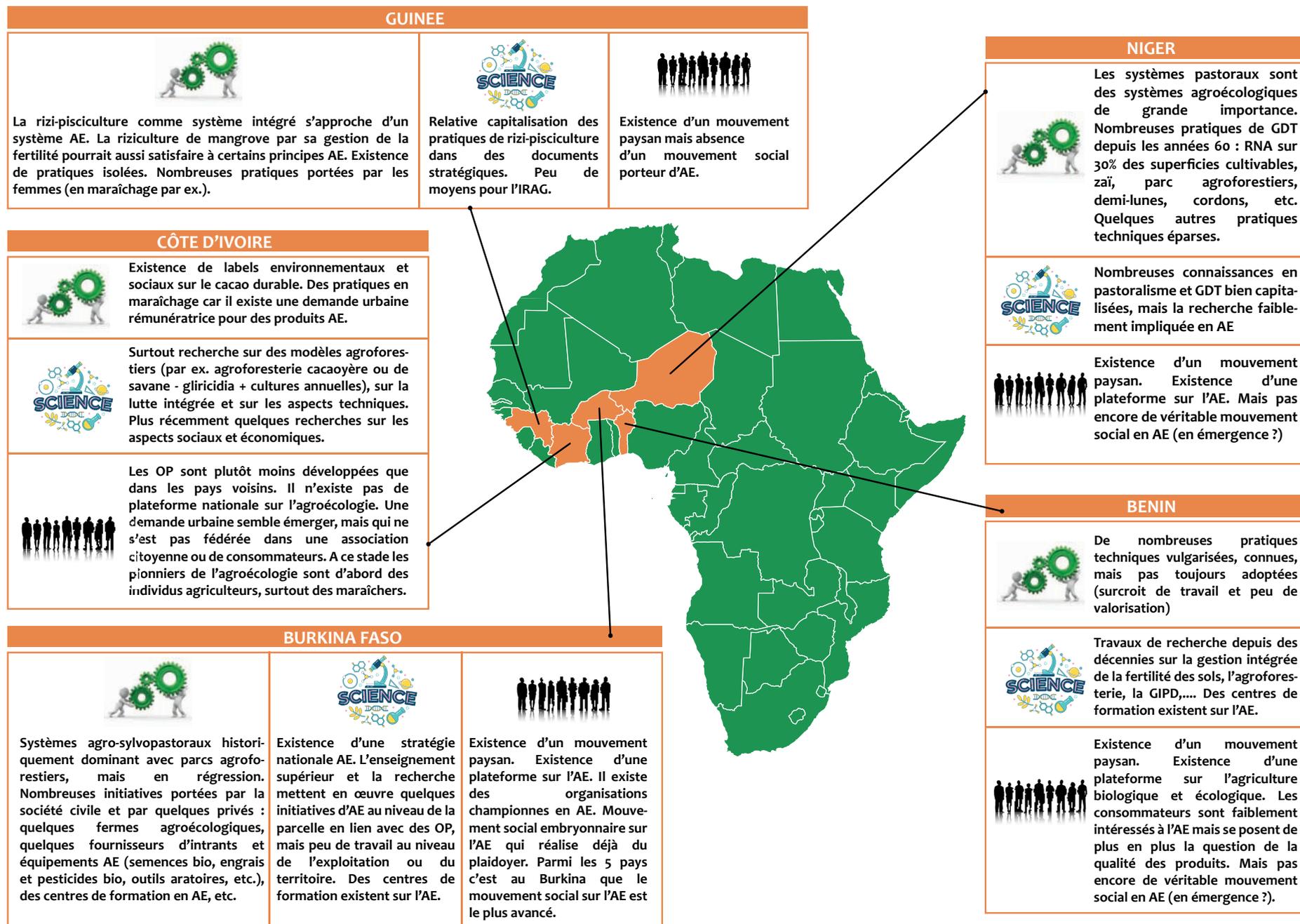
L'agroécologie est donc bien présente sur le terrain dans les cinq pays étudiés. Pour autant est-elle en augmentation, en régression ou est-elle stable ?

- Il existe des facteurs favorables à la progression de l'agroécologie : l'émergence lente d'un mouvement social porteur de l'agroécologie (surtout au Burkina Faso), quelques demandes de niche pour des produits bio ou agroécologiques (surtout en Côte d'Ivoire), la reconnaissance de certaines pratiques (pratiques de GDT en particulier), la prise de conscience progressive par les producteurs·trices des dangers des produits phytosanitaires et de l'utilisation excessive des fertilisants chimiques, etc.
- Il existe aussi des facteurs défavorables à la progression de l'agroécologie : la main d'œuvre de plus en plus rare et chère en agriculture constitue une contrainte très forte pour les producteurs·trices, la petite mécanisation adaptée reste insuffisante, la progression très forte des herbicides⁸ et pesticides, les politiques de prix, commerciales et tarifaires peu favorables aux producteurs et à l'agroécologie, les menaces sur le pastoralisme, les conflits accrus entre agriculteurs et éleveurs, etc.

Bien qu'il soit difficile d'apprécier objectivement et quantitativement comment s'équilibrent ces forces contraires, nous faisons le constat que les facteurs défavorables semblent plutôt l'emporter aujourd'hui (par ex. très lente émergence d'un mouvement social Vs progressions très rapides des produits phytosanitaires).

⁸ Au Cameroun P. Dugué (CIRAD) estime que le « labour chimique » et le semis direct concerne entre 50 à 80% des surfaces du coton, maïs et arachide. Au Ghana il estime que 55% des surfaces cultivées sont traitées au Glyphosate.

Figure 1 : Présence de l'agroécologie comme pratiques, sciences et mouvement social dans les 5 pays



3.3 Les enjeux de transitions agroécologiques au sein des filières majeures

L'étude révèle que les enjeux de transitions agroécologiques sont bien différents selon les filières et qu'il convient donc de parler de besoins de transitions agroécologiques. Les besoins de transitions agroécologiques suivants ont été identifiés pour les filières étudiées. Cette section n'aborde pas toutes les filières étudiées dans chacun des pays et donne les éléments les plus saillants pour chaque filière, aussi les lecteurs et lectrices sont invité·es à se référer aux rapports pays pour des informations complémentaires.

3.3.1 Crise agraire des systèmes à céréales sèches et légumineuses⁹

Les systèmes à céréales sèches et légumineuses ont partout connu une extension des surfaces cultivées pour permettre l'augmentation de la production et ainsi faire face, autant que possible, à la demande alimentaire¹⁰, les rendements céréaliers étant stables. Cette dynamique d'extension des superficies est observable dans les contextes où les réserves des terres cultivables étaient encore importantes et facilement accessibles. Dans d'autres cas, elle s'est traduite par la disparition de la jachère (consommation du stock de fertilité et arrêt du renouvellement de la fertilité) sinon une réduction assez forte de sa durée, par exemple de sept à trois ans dans certaines régions.

La disparition de la jachère empêche ainsi le renouvellement de la fertilité. D'autres facteurs viennent par ailleurs accentuer ce moindre renouvellement de la fertilité : la diminution des contrats de fumures, le moindre parage des animaux dans les champs, l'exportation des résidus de cultures plus systématique, etc. L'augmentation significative de surfaces des légumineuses constatée au Niger (niébé à destination du Nigeria) ne semble pas avoir permis un maintien de la fertilité. La consommation d'engrais chimiques reste par ailleurs quasi inexistante dans ces systèmes pluviaux.

La baisse de fertilité des sols s'accompagne le plus souvent de la recrudescence d'adventices telles que l'imperata ou le cyperus en zone de savane. Ainsi on observe de plus en plus une augmentation de l'utilisation des herbicides même dans ces systèmes pluviaux extensifs et ceci encore plus lorsque la main d'œuvre pour procéder au désherbage manuel se fait rare¹¹ ou lorsque la traction attelée a reculé.

L'extension des surfaces cultivées, y compris dans des zones où les cultures y sont censées être interdites (par exemple au Nord de la limite définie par le code pastoral au Niger) génère aussi des conflits accrus entre agriculteurs et éleveurs.

Enfin ces systèmes reposent sur des parcs agroforestiers qui satisfont certains des principes agroécologiques : santé des sols, diversifications économiques, synergies écosystémiques, lieux de savoir et de savoir-faires, etc. (cf. encadré). Cependant, les mutations socio-économiques dans le secteur agricole durant les trois dernières décennies, caractérisées par la spécialisation de l'agriculture (monoculture) et des conflits de disciplines (agronomie, foresterie, élevage), n'ont pas facilité la mise en place d'approches holistiques de gestion intégrée d'agrosystèmes complexes. Cela a malheureusement dégradé progressivement les parcs agroforestiers, fragilisé davantage les agrosystèmes et les capacités de résilience des populations rurales.

Encadré 7 : L'importance agroécologiques des parcs agroforestiers au Burkina Faso (pour plus d'informations se référer au rapport Burkina)

Au Burkina Faso le système de production le plus dominant est le système agro-sylvo-pastoral où sont associés dans une même exploitation des cultures, des ligneux et des animaux domestiques. Le système agro-sylvo-pastoral est principalement pratiqué dans les espaces forestiers et les jachères sont ouvertes au pâturage. Les producteurs au Burkina Faso ont toujours associé ou voulu associer aux cultures des espèces ligneuses pour des usages divers : alimentation, santé, fourrage, artisanat, fertilité des sols, bois de chauffe, etc. (Faye et al., 2011). Les espèces ligneuses ainsi conservées dans le champ constituaient un patrimoine naturel pour le propriétaire du champ et la communauté tout entière (Bationo et al., 2012). C'est également dans le parc agroforestier que les producteurs mettaient en pratique leurs connaissances et savoir-faire local, transmis de génération en génération.

⁹ Pour plus de détail se référer au rapport Niger.

¹⁰ Soulignons quand même que même si la production augmente les niveaux d'insécurité alimentaire restent très élevés.

¹¹ AU Burkina Faso par exemple les activités d'orpaillage augmentant, la main d'œuvre devient de moins en moins disponible et les herbicides offrent un moyen efficace de contrôler les mauvaises herbes.



Photo 1 : Mise en place de demi-lune, une des pratiques de GDT (source : duddal.org)

L'enjeu agroécologique immédiat pour ces systèmes est la baisse structurelle de la fertilité des sols. Les pratiques techniques et socio-organisationnelles de gestion durable des terres GDT (Cf. encadré) peuvent contribuer à répondre à cet enjeu. De plus, dans un contexte de sols carencés en phosphore et de non-utilisation des engrais minéral de synthèse, l'effet marginal de la première micro-dose d'engrais serait considérable et pourrait permettre de produire de la biomasse et ainsi d'améliorer la structure des sols. Des expériences au Niger et au Burkina Faso ont montré l'intérêt de cette micro-dose d'engrais (mais aussi certaines limites). Une combinaison de pratiques de GDT et micro-dose pourrait donc sembler pertinente.

Cette première micro-dose d'engrais devrait toutefois n'être qu'un élément temporaire, parmi d'autres, pour initier la transition. S'il en devenait l'unique élément cela irait à l'encontre des besoins de transition agroécologique de ces filières. On parle ainsi de « transition (agroécologique) de fertilité »¹². Pour autant se limiter à ces changements techniques serait insuffisant. Les systèmes pluviaux font face à une véritable crise agraire qui exige des transformations bien plus importantes touchant aussi aux questions de gouvernance locale, d'accès aux services de base, d'équité, etc.

Encadré 8 : Présentation succincte de la GDT

La GDT est définie comme « l'adoption de systèmes d'utilisation des terres qui, à travers des pratiques de gestion appropriées, permet aux utilisateurs des terres de maximiser les avantages économiques et sociaux de la terre tout en maintenant ou en améliorant les fonctions de soutien écologique des ressources foncières » (TerrAfrica, 2005). Ainsi pour la FAO des bonnes pratiques peuvent être utilisées en combinaison pour assurer la Gestion Durable des Terres. Il s'agit de la gestion des cultures, l'aménagement des pâturages et des parcours naturels, l'aménagement des forêts, l'amélioration de la gestion des sols et l'amélioration de la gestion des eaux de pluie. Parmi ces pratiques on peut trouver : brise vent, haie vive, fixation des dunes (différentes techniques possibles), régénération naturelle & régénération naturelle assistée / agroforesterie, pare-feu, semi direct, ensemencement des herbacées, bornage des couloirs de passage, aires de pâturage et point d'eau, mise en défens, jachère, banquette, tranchée, demi-lune, scarifiage, cordon pierreux, scarifiage, zaï/tassa, paillage/mulching, rotation des cultures, etc.

3.3.2 Le manioc : système de production extensif mais non durable¹³

Le manioc est considéré comme la seconde source alimentaire des ivoiriens après le riz et devant l'igname. Cultivé de façon extensif et avec très peu d'intrants de synthèse, généralement avec d'autres cultures vivrières et en rotation courte avant de laisser la terre en jachère, le système de culture à base de manioc pourrait sembler durable et agroécologique. Pourtant il n'en est rien car du fait de la réduction du temps de jachère (souvent moins de 5 ans) et de la capacité du manioc à pousser sur des sols peu fertiles, cette culture se maintient longtemps mais continue à appauvrir les sols car elle exporte de grandes quantités de nutriments même quand le sol est devenu pauvre. Par ailleurs la transformation du manioc (en attiéké principalement) entraîne des rejets liquides riches en matières organiques qui peuvent polluer les eaux de surface.

¹² Certains pourront d'ailleurs contester l'utilisation de la micro-dose d'engrais dans une transition agroécologique

¹³ Pour plus de détail se référer au rapport Côte d'Ivoire.

Face à cette situation quelques producteurs ont été amenés à apporter sur leur manioc de la fiente de volaille ou des fèces de bovins. Des structures de recherche et de développement travaillent pour proposer des innovations de façon à initier une transition agroécologique de la filière manioc. Ces innovations consistent en une combinaison d'agroforesterie (manioc + soja + Gliricidia), de production et d'épandage de compost à base de fientes de volaille et de litière forestière, de recyclage des déchets de transformation par l'élevage intégré à la ferme, de traitement des rejets d'unités de transformation... Mais ces innovations n'ont pas encore rencontré l'adhésion des producteurs car elles demandent toujours plus de travail (taille des Gliricidia par exemple). De plus les producteurs sont plus demandeurs de variétés performantes et résistantes aux maladies, mais qui ne vont pas résoudre les problèmes de fond, notamment la baisse de fertilité des sols.

3.3.3 Les systèmes pastoraux : des grands systèmes agroécologiques menacés¹⁴

Le pastoralisme désigne¹⁵ un mode d'élevage fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière, locale ou régionale, du cheptel. Ce mode d'élevage est destiné à assurer l'alimentation des animaux, par une exploitation itinérante des ressources fourragères dont les disponibilités et qualité varient dans l'espace et dans le temps. Dans les territoires saharo-sahéliens, l'élevage pastoral est familial, voué à la reproduction et à la production de bétail sur pied et, secondairement, à la production laitière. Les systèmes pastoraux sont conduits de façon extensive : Hormis les vaccinations obligatoires pour prévenir de maladies infectieuses, ces systèmes pastoraux ont peu recours aux intrants de synthèse. Par ailleurs ce mode d'élevage est transnational et relie les pays sahéliens aux pays côtiers. Pour les pays sahéliens le pastoralisme a un poids économique énorme¹⁶. En plus d'être un mode d'élevage, le pastoralisme est aussi un mode de gestion des écosystèmes, une structure sociale¹⁷, et une culture.

Les systèmes pastoraux satisfont pleinement à la définition de l'agroécologie (science + pratiques + mouvement social) comme illustré dans l'encadré suivant. Le pastoralisme satisfait aussi la très grande majorité des principes de l'agroécologie¹⁸ et les systèmes pastoraux peuvent être considérés comme des véritables systèmes agroécologiques de grande ampleur en termes de couverture géographique, de nombre d'éleveurs impliqués, de poids économique. De plus, à la différence des autres formes d'élevage, les systèmes pastoraux présentent un bilan carbone neutre¹⁹.

Encadré 9 : Le pastoralisme comme science, pratiques et mouvement social

Cet encadré évalue rapidement le pastoralisme au travers du prisme de l'agroécologie et selon sa définition de science, pratiques et mouvement social.

- Le pastoralisme comme science : une science - comme somme de connaissances - où les pasteurs seraient les scientifiques et les principaux détenteurs de ces connaissances sur les animaux, le milieu, les liens sociaux, etc.
- Les pratiques agroécologiques du pastoralisme : virtuellement aucuns intrants de synthèse apportés, un bilan carbone neutre, des pratiques sociales de partage des savoirs, etc.
- Le pastoralisme comme mouvement social : le pastoralisme repose à la fois sur des organisations traditionnelles d'éleveurs (pour leurs déplacements mais aussi la commercialisation et qui impliquent des garço, des ardo, etc.) et des OPEL (comme AREN, GAJEL, FNDADO) dont la vocation n°1 est justement de défendre le mode de vie des pasteurs.

¹⁴ Pour plus de détail se référer au rapport Niger.

¹⁵ Cette définition est issue de Fiche d'actualité du CSFD 2021, biodiversité et dégradation des terres en zones sèches, rôle du pastoralisme, B. Bonnet Iram, P. Hiernaux Pastoralisme Conseil et A. Ickowicz Cirad.

¹⁶ Il constitue une activité économique majeure contribuant à 22% du PIB agricole du Niger (INS, 2019) et à 21% des recettes d'exportation, soit la deuxième source de revenu après les ressources minières (en 2013).

¹⁷ Marty et al, 2009, Au cœur de la transhumance : un campement chamelier au Tchad Central, Antea - Iram - Karthala

¹⁸ Les principes « plutôt techniques » de l'agroécologie de recyclage, de réduction des intrants, de santé et bien-être animal, de biodiversité et de synergies sont très pertinents et grandement appliqués dans les systèmes pastoraux, lorsque ces systèmes ne sont pas trop contraints. L'enjeu principal relativement aux 13 principes concerne la gouvernance des terres et des ressources naturelles pour sécuriser ces systèmes, mais aussi la participation afin de mieux reconnaître et écouter les pasteurs dans les débats publics.

¹⁹ Assouma, M. H., Lecomte, P., Corniaux, C., Hiernaux, P., Ickowicz, A., & Vayssières, J. (2019). Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique. *Perspective*, (52), 1-4. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00082>

Or ces systèmes pastoraux sont aujourd’hui menacés : conflits armés (Niger, Burkina, Nord Bénin), fermetures des frontières empêchant les mouvements transfrontaliers du bétail, politiques d’élevage encourageant la sédentarisation, etc. Ici l’enjeu est donc la sécurisation des systèmes pastoraux plutôt qu’un enjeu de transition. Les leviers de développement durable de ces filières sont donc toutes les activités de sécurisation des systèmes pastoraux : hydraulique pastorale, couloirs de passage, écoles nomades, alphabétisation fonctionnelle, reconnaissance des droits des pasteurs et appui à la participation dans les instances du pays (conseils communaux, conseils régionaux, etc.), etc.



Photo 2 : Le pastoralisme est un système agroécologique très présent au Niger – ici le pâturage de Likaridi (source : PSSP Zinder)

3.3.4 Le soja base d’un système de culture encore peu consommateur d’intrants²⁰

Cette culture, historiquement peu présente au Bénin, s’est fortement développée depuis 2008, comme une alternative au coton, et a atteint une production de 250.000t en 2020-2021. Une importante part de la production est destinée à l’exportation (Nigéria, puis Inde et Chine). La culture est pratiquée sur des sols en rotation courte et fait peu l’objet d’apports d’intrants chimiques (à l’exception d’intrants coton parfois détournés sur certaines parcelles). Néanmoins la plupart de la production peut apparaître comme durable et agroécologique, les producteurs n’employant pas d’intrants de synthèse ou seulement de l’inoculum. Par ailleurs, la culture du soja, même si exigeante en fertilité, a l’avantage d’augmenter la teneur du sol en azote et de réduire les pressions parasitaires. La filière se structure et les organisations faitières cherchent, entre autres, à améliorer la production en fournissant des intrants spécifiques mais aussi en améliorant les semences et en renforçant la dimension de rotations de culture.

3.3.5 Les systèmes rizicoles intensifs et maraîchers intensifs : dans des impasses techniques^{21 22}

Pour les systèmes rizicoles (sur aménagements hydroagricoles en maîtrise totale de l’eau) et maraîchers (en particulier maraîchage péri-urbain intensif en intrants de synthèse) le niveau d’intensification en intrants chimiques est déjà élevé et est en augmentation. Concernant les systèmes rizicoles les itinéraires techniques intensifs sont en général imposés (comme par exemple au Burkina Faso où les itinéraires techniques sont très encadrés). Les intrants chimiques sont des engrais, des herbicides et des pesticides. Par exemple au Niger des maraîchers apportent parfois quatre fois plus d’engrais chimiques que les doses recommandées et il n’est pas rare de trouver des producteur·trices qui font un traitement phytosanitaire tous les trois jours à certaines périodes.

²⁰ Pour plus de détail se référer au rapport Bénin.

²¹ Pour plus de détail se référer au rapport Niger.

²² Il existe aussi des formes de riziculture (crue, décruée) et de maraîchage qui satisfont en grande partie les principes de l’agroécologie, mais cette section traite des systèmes non-agroécologiques et qui sont dominants.

Ces systèmes de production irriguée ont, sur le plan agroécologique, un profil assez similaire et font face à un « cocktail explosif » (Encadré 10) du fait de la forte intensification en herbicides et pesticides, y compris non-homologués, voire carrément interdits.

Cela constitue une menace avérée (celle-ci étant peu documentée) pour l'environnement, pour la santé des producteur·trices et des consommateur·trices, et aussi pour les économies des exploitations. Cela constitue également une impasse technique. Les acteurs de ces filières font face à un dilemme : comment maintenir la production (exigence en termes de souveraineté alimentaire des pays et de revenu des producteur·trices) en limitant les intrants chimiques ? Rappelons qu'au Sahel la production de produits maraichers a fortement augmenté grâce à l'irrigation en réponse à une demande croissante des consommateurs.

De plus les superficies irriguées sont aussi - heureusement ! - en augmentation.

Encadré 10 : Le cocktail explosif des produits phytosanitaires dans la petite irrigation au Niger

Forte augmentation de la petite irrigation et multiplications des cycles culturaux (2 voire 3 saisons de culture sur une même parcelle y compris en période chaude) entraînant une pression phytosanitaire accrue ;

Augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides et pesticides) - de nombreuses OP se sont dotées de brigadiers phytosanitaires – et très faible recours à la lutte intégrée ;

Présence de nombreux produits non-homologués, voire carrément interdits, en provenance du Nigéria (le RECA a estimé à 75% le nombre de produits non-homologués en vente au Niger) ;

Absence de contrôles par les services de l'Etat (absence de moyens humains et financiers) ;

Faible alphabétisation des producteur·trices et donc faible capacité à lire les notices (d'autant plus qu'elles sont parfois écrites en anglais ou en chinois). Rappelons que le taux d'alphabétisation des femmes est encore plus bas que celui des hommes ;

Faible sensibilisation des producteur·trices vis-à-vis des risques de produits et faible recours aux bonnes pratiques pour leur application (protection, gestion des emballages, délais d'application avant consommation, etc.) ;

La combinaison pratiques d'application mal maîtrisées, produits non-homologués, surdosage entraîne l'apparition de résistances aux produits de traitement ;

Faible préoccupation des projets / de l'Etat pour ces questions, ou pour l'agroécologie en général ;

Faiblesse du système de santé qui ne peut pas identifier, suivre et évaluer les conséquences sur la santé humaine, ni soigner les maladies engendrées par l'utilisation excessive de produits phytosanitaires ;

Enfin, les femmes sont présentes dans les jardins, et même si elles n'appliquent pas elles-mêmes les produits, elles sont en contact direct avec ces produits dangereux. Or le taux de natalité est telle qu'une proportion importante de ces femmes est soit enceinte, soit allaitante, soit accompagnée de jeunes enfants et les impacts de ces produits sur les fœtus ou les jeunes enfants pourraient être pire que sur les adultes.

Dès 2013 le RECA alerte sur l'utilisation des produits phytosanitaires au Niger.

« L'utilisation des pesticides au Niger, c'est la pagaille, c'est grave ».

- Concernant les insecticides : 111 produits commerciaux ont été recensés, seulement 10 sont homologués par le Comité sahélien des pesticides (CSP), pour 26 matières actives ou associations de matières actives utilisées comme insecticides ou acaricides, et 1 matière active interdite.
- Concernant les herbicides : 37 produits commerciaux ont été recensés, seulement 7 sont homologués par la CSP pour 15 matières actives ou associations de matières actives utilisées comme herbicides et 1 matière active interdite.
- Les interdits du CSP : un insecticide et un herbicide : l'endosulfan et le paraquat (très fréquente en riziculture).
« Agréé ou non agréé, c'est le terme « anarchique » qui caractérise la vente des produits phytosanitaires. »

Le RECA propose alors les conseils de base suivants :

- Le conseil de base reste d'acheter chaque fois que cela est possible des produits homologués par le Comité sahélien des pesticides. Un pesticide homologué est un produit dont la vente et l'utilisation ont été approuvées par les autorités nationales ou régionales compétentes après examen de données scientifiques complètes montrant que le produit contribue efficacement aux objectifs fixés et ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement. Les structures d'appui conseil doivent se procurer et avoir avec elles la liste de produits homologués par le CSP. Mais 90% (estimation) des produits présents sur le marché viennent des pays voisins, par ordre d'importance : Nigeria, Ghana, Bénin, Togo. La presque totalité de ces produits n'est pas homologuée par le Comité sahélien des pesticides.
- Bien lire les étiquettes, bien qu'elles soient en général très incomplètes.
- Utiliser des bonnes pratiques : doses, délais d'attente...
- Encourager l'utilisation des alternatives tels-que les biopesticides.

La priorité immédiate devrait être de bannir effectivement l'utilisation de produits nocifs non-homologués et d'ailleurs interdits dans de nombreux pays par le CSP et d'optimiser l'utilisation des autres (application de bonnes pratiques, diminution des dosages, agriculture de précision etc.) lorsqu'ils sont déjà présents. Or une telle interdiction, alors que le Nigéria inonde les marchés locaux et que les services des États ont encore très peu de moyens de contrôle, serait peu aisée à mettre en place. On devrait aussi faire la promotion de pratiques alternatives. Cependant cette approche de « changement progressif » ne sera pas suffisante et il faudra aussi accompagner des « changements transformationnels » plus importants pour permettre la mise en place d'autres systèmes de production. Cela exigera un changement plus important d'approche, en particulier de Conseil Agricole, et donc du temps.



Photo 3: Formation de brigadiers phytosanitaires : commencer par l'utilisation de meilleures pratiques (changements progressifs), puis chercher des alternatives pour transformer les systèmes de production (source PromAP/duddal.org)

Pour ces filières on parle d'une double transition. Il y a d'abord une transition (agroécologique) phytosanitaire parce que les aspects phytosanitaires constituent l'urgence de cette transition, mais d'autres éléments devront également être pris en compte (consommation d'engrais, d'eau, d'énergie fossile, etc.). Il y a également une transition agroécologique de fertilité en raison du recours très élevé aux engrais de synthèse pour la fertilisation.

A ces défis, on pourrait ajouter dans certains contextes les enjeux relatifs à la connectivité, à la gouvernance des terres et la gestion des ressources naturelles. Les circuits de distribution du riz produit localement sont longs. Les riziculteurs sont rarement en contact direct avec les consommateurs à cause d'une longue chaîne d'intermédiaires dont la rémunération se fait au détriment de celle des producteurs. L'autre contrainte à surmonter pour encourager la production rizicole est l'accès au foncier. Dans la chaîne de valeur riz le maillon production est souvent occupé majoritairement par les hommes. Ce sont eux les détenteurs des terres et les femmes viennent en complément pour les activités de semis, de vannage et d'étuvage du riz. Elles et beaucoup d'autres petits producteurs n'ont pas accès au foncier de façon libre et équitable, ce qui réduit leur épanouissement dans la filière et leur contribution au développement de celle-ci.

3.3.6 Les systèmes cotonniers²³ : des enjeux de transitions agroécologiques sur de vastes étendues de territoires

Les systèmes cotonniers sont fortement connectés au marché (très forte incidence du cours international du coton sur les niveaux de production) et à un acheteur agro-industriel. Ils montrent un usage croissant d'intrants chimiques importés (pesticides, herbicides, engrais, semences). La culture de coton est en générale soumise à un cahier des charges imposant un itinéraire technique intensifs en intrants chimiques.

Les préoccupations sanitaires et environnementales des producteurs de coton et des autres exploitants voisins sont grandissantes. Par exemple de plus en plus d'apiculteurs redoutent les effets des insecticides coton sur leurs abeilles, les éleveurs craignent d'amener leur troupeau non loin des parcelles recevant des herbicides et de nombreux cotonculteurs ont déjà été victimes d'intoxications à cause des produits de traitement. Cette filière connaît des formes d'intensification conventionnelles depuis longtemps et, même si des tentatives sont engagées (par exemple projet de transition agroécologique en zone cotonnière phase 2 au Bénin, ou le coton bio au Burkina Faso), les producteurs concernés auront beaucoup de difficultés à engager les transitions agroécologiques souhaitables. La très grande majorité des producteurs de coton n'envisage plus de se passer d'herbicides.

²³ Pour plus de détail se référer aux rapports Bénin, Burkina Faso et Côte d'Ivoire.

La transition agroécologique du système coton/maïs est très complexe car les surfaces en jeu (par exploitation, au total) sont beaucoup plus importantes que celles en maraîchage où des solutions manuelles sont encore envisageables (désherbage, production et épandage de fumure organique, plantes de services, agroforesterie). Néanmoins, il existe des dynamiques potentiellement porteuses au niveau de la gestion de la fertilité. Des opérations pour la promotion de la gestion intégrée de la fertilité dans les zones cotonnières sont promues depuis une vingtaine d'années avec un succès encore relatif, mais qui peut être amélioré si les verrous sont levés. C'est par exemple le cas des systèmes d'agriculture de conservation, d'intégration des cultures fourragères dans les systèmes de rotation à base de coton.

3.3.7 Le cacao²⁴ : une amorce de transition « cacao durable » liée à la demande des pays importateurs

Cette filière cherche à réduire son image destructrice de la forêt tropicale dense. Elle est engagée depuis une dizaine d'années dans une transition agroécologique qui se focalise sur l'amélioration de la fertilité du sol et des conditions de production des cacaoyers (association avec des arbres fertili-taires, ombrage, début de diversification de la production des parcelles avec l'implantation de frui-tiers et de bois d'œuvre). Cette transition comporte un volet social avec la lutte contre le travail des enfants et dans de rares cas, le développement du commerce équitable qui aide à la fois le produc-teur (prix un peu plus élevé) et sa communauté (financement d'infrastructures sociales collectives). Mais cette transition a été surtout impulsée de l'extérieur par les multinationales qui craignaient que les consommateurs des pays du Nord se détournent du chocolat, porteur d'effets négatifs sur l'environnement forestier, le climat et le futur des enfants les plus pauvres. Le bilan d'une décennie ou plus de la labellisation environnementale du cacao reste modeste malgré le fait qu'environ 20 % de la production ivoirienne soit issue de parcelles certifiées « cacao durable ». Alors que ces labels préconisent l'association des cacaoyers avec 18 à 25 arbres/ha, il s'avère que ces arbres sont très rarement présents dans les parcelles certifiées soit parce qu'ils n'ont pas été plantés à cette densité ou pas du tout, soit parce qu'ils n'ont pas été élevés la première année (désherbage régulier) et ont disparu. De même les pratiques de production de compost à base de cabosses et d'autres déchets végétaux, le désherbage manuel (à la place d'utilisation de glyphosate) et l'utilisation de biopesti-cides ne sont quasiment pas observées dans les plantations certifiées. Comme pour le cotonnier, le producteur ne dispose pas encore d'alternatives fiables pour remplacer les pesticides chimiques limi-tant les attaques fongiques ou d'insectes comme les mirides²⁵, ce qui rend très délicate la production biologique de cacao et surtout affecte la durée de vie des vergers conduit selon le label AB.

3.3.8 La filière bovin lait : entre pastoralisme et enjeux commerciaux internationaux²⁶

Au Niger un système d'élevage laitier en développement autour des villes est caractérisé par un sys-tème mixte de troupeau composé de vaches (races locales) laitières en stabulation le soir et petite di-vagation dans la journée, aux abords de la ville, recevant de traitement alimentaire particulier à base du son et compléments, et de bovins non laitiers (reste du troupeau) en petite transhumance (mobi-lité) durant une période bien donnée. Les noyaux laitiers étant de petite taille (quelques vaches), les quantités de lait produites et commercialisées par familles restent faibles (quelques litres à quelques dizaines de litres au mieux par jour et par famille). Les éleveurs sont structurés en coopératives et approvisionnent des centres de collecte laitiers qui eux-mêmes approvisionnent des industriels, des transformateurs artisanaux ou directement les marchés. Ailleurs on peut aussi trouver des systèmes d'élevage laitier plus intensifs et reposant sur une stabulation plus importante, donc sur d'avantage d'aliment bétail acheté (et éventuellement importé) ou de l'insémination artificielle avec des races exotiques. Bien sûr les filières lait cru essentiellement maîtrisées par les femmes continuent égale-ment à exister.

²⁴ Pour plus de détails se référer au rapport Côte d'Ivoire

²⁵ Par contre une maladie virale - le swollen shoot du cacaoyer - qu'aucun pesticide chimique ne contrôle, pourrait obliger les cacaoculteurs à adopter certaines pratiques agroécologiques en cours d'évaluation par la recherche comme les haies d'arbres entre des petites parcelles de cacao pour réduire l'entrée des insectes vecteurs du virus dans les parcelles.

²⁶ Pour plus de détail se référer au rapport Niger.

Les filières bovin lait périurbaines (telle que décrite ci-dessus) fait face à deux enjeux : un enjeu de filière (demande et offre en lait local ne se rencontrent pas dans un contexte où la filière lait est dominée par la poudre de lait importée) et un enjeu d'alimentation des troupeaux (parcours et aliment bétail).

L'enjeu de transition agroécologique serait de transformer la filière lait local en une véritable chaîne de valeur (cogérée, plus équitable) tout en résolvant les problèmes d'alimentation du bétail. On parle ainsi de « transition chaîne de valeur et parcours ».

3.3.9 Des systèmes d'élevage intensif (volaille en batterie, embouche de courte durée) non agroécologiques

Les enjeux portent ici principalement sur la baisse des quantités d'intrants utilisées mais aussi sur la question de santé et bien-être animal. Les questions de bien-être sont relativement spécifiques aux systèmes intensifs, bien qu'ils soient également rencontrés en aval dans les filières d'élevage extensif notamment au niveau de la manutention et du transport des animaux.

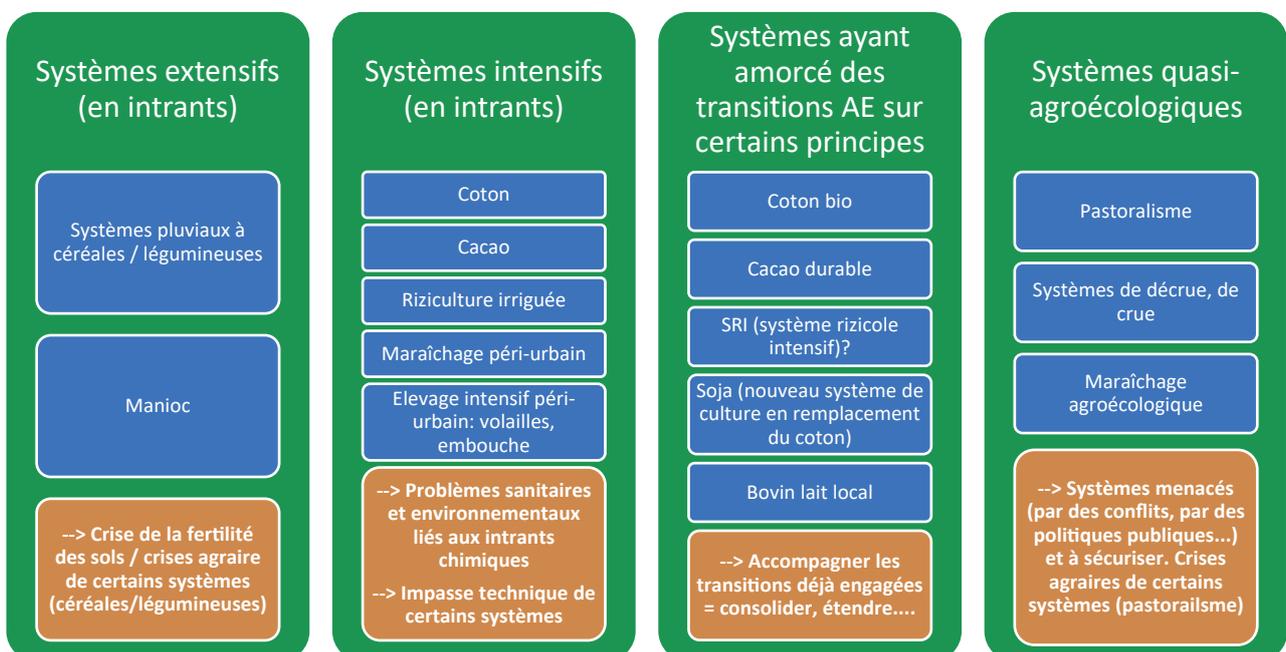
3.3.10 Des enjeux de transitions agroécologiques différents selon les filières

Au-delà de ces grandes filières qui ont fait l'objet de l'étude (ateliers filières, biblio, entretiens), il existe également un certain nombre de systèmes sans intrants chimiques (ou très peu) et qui, en exploitant bien des avantages écologiques, sont très/assez productifs : les systèmes de décrus, les systèmes de submersion, les jardins de case, etc. Ces systèmes sont partout menacés.

Les cas d'intensification écologique (ou agroécologique) qui auraient pu permettre une augmentation de la production sont encore anecdotiques, mais ils peuvent avoir contribué à l'amélioration des performances d'autres ateliers de l'exploitation agricole. C'est par exemple le cas des plantes de couverture qui servent également à l'alimentation des animaux (cas mucuna, du brachiara dans certaines zones cotonnières). Des fermes agroécologiques orientée vers la production, mais aussi la formation continue, émergent timidement, mais avec un fort potentiel pour la vulgarisation et le développement des capacités sur l'agroécologie.

On peut en déduire de ces analyses par filière une typologie des besoins de transitions agroécologiques comme illustré dans la Figure 1 ci-dessous.

Figure 2 : types d'enjeux de TAE selon les filières



3.4 Les enjeux de transitions agroécologiques selon les 13 principes de l'agroécologie

L'étude a analysé ces filières sous le prisme des 13 principes de l'agroécologie en interrogeant les acteurs de ces filières. L'importance des principes varie selon les filières. Ainsi, la réduction des intrants est une sérieuse question dans les filières coton, maïs ou riz par exemple, tandis qu'elle ne se pose pas pour la majorité des spéculations conduit en extensif. Par ailleurs, certains principes peuvent contribuer à l'opérationnalisation d'autres. C'est par exemple le cas du recyclage qui peut être un levier pour l'amélioration de la santé des sols. Nonobstant, l'analyse par principe est riche d'enseignements.

De façon transversale le principe de santé du sol émerge comme l'enjeu agroécologique / de développement durable N°1 commun à toutes les filières végétales, même s'il se pose de façon différente selon les filières : perte de fertilité des sols (disparition de la jachère), dégradation des sols (érosion) ou destruction de la vie des sols (par intrants chimiques). Cet enjeu est clairement identifié par les acteurs (producteur·trices, dispositifs de conseil). Cet enjeu exige une attention immédiate.

Le principe de réduction des intrants est plus complexe :

- Les systèmes de production intensifs en intrants (coton, riz, maraîchage) sont entrés dans des cercles vicieux ou des impasses techniques : la consommation d'intrants augmente et ceux-ci deviennent de moins en moins efficaces. Dans certains cas les producteur·trices et les structures d'accompagnement ont clairement conscience de l'utilisation excessive d'intrants, mais ne savent pas comment faire pour diminuer cette consommation. Dans d'autre cas cette prise de conscience n'est toujours pas d'actualité tant le modèle de Révolution Verte est ancré dans les habitudes.
- A l'inverse, pour les filières pluviales céréales/légumineuses qui n'utilisent pas d'engrais alors que les sols sahéliens sont carencés en phosphore et souvent dégradés, la micro-dose d'engrais combinée à des pratiques de gestion durables des terres (GDT) pourrait être une piste de développement durable de ces filières. Cela irait à l'encontre d'une réduction des intrants et certains verraient cela comme contraire aux principes de l'agroécologie. Il apparaît plutôt que cette micro-dose d'engrais combinée à des pratiques de GDT doit faire partie, au moins temporairement, d'une transition agroécologique pour ces systèmes de production et ceci afin de résoudre le problème de baisse de fertilité des sols.

Les acteurs rencontrés ont une position ambiguë par rapport aux principes de biodiversité et de synergies (écosystémiques). Sur le plan théorique, ces principes sont bien compris et jugés pertinents. Cependant après des années d'approche filière et de spécialisation des milieux (coton, riz), les acteurs ont bien du mal à réintroduire de la biodiversité ou de la synergie (écosystémique). Par exemple, un périmètre à vocation rizicole restera rizicole. Les aménagements hydroagricoles sont alors un facteur de verrouillage technique et mental qui ne permet pas d'envisager d'autres options.

Les principes agroécologiques de recyclage et de diversification sont assez bien identifiés par les acteurs, sont jugés pertinents et sont assez importants (mais probablement moins urgents que les problèmes de santé du sol, ou bien résultant de ces problèmes de santé du sol). Ils sont par ailleurs en grande partie liés aux problèmes de santé du sol et de consommation excessive d'intrants.

Étonnamment les principes non techniques, c'est-à-dire sociaux ou organisationnels – principes de participation, gouvernance, co-construction de connaissance, équité - sont bien souvent jugés pertinents par les acteurs rencontrés, mais encore très peu appliqués et sont jugés peu prioritaires pour assurer le développement durable des filières. Ils sont rarement perçus par les acteurs comme des enjeux pour ces filières. Cette situation serait liée au fait que les acteurs considèrent que les effets des principes techniques sur les performances de l'exploitation agricole seraient plus directs que ceux des principes sociaux et culturels. Cependant ces transitions agroécologiques ne seront possibles que si de réels changements ont également lieu en termes d'équité (hommes-femmes, jeunes-ainés), de participation réelle des producteurs et productrices dans les différentes instances de gouvernance (des filières, des territoires) et de reconnaissance de leurs savoirs.

A bien des égards les crises actuelles sont liées à des problèmes de gouvernance. Cela montre qu'un énorme travail reste à faire sur ces enjeux. Les analyses des dispositifs de conseil confirmeront ces aspects (pour accompagner les TAE il est impératif de ne plus se limiter à la vulgarisation technique !). Ces principes étant en général davantage mis en avant par les OP que par les autres dispositifs de conseil, on peut considérer que ces OP pourront donc jouer un rôle majeur dans ces transitions agroécologiques.

A l'inverse les principes de valeur sociale de l'alimentation, de bien-être / santé des animaux ne semblent pas problématiques (ou peu préoccupants) pour les filières étudiées, sauf pour l'élevage de volaille intensif et l'aval de la filière élevage pastoral. Ces principes ne sont quasiment jamais identifiés comme des enjeux pour les acteurs (donc jugés non pertinents), le plus souvent à « juste raison » (car déjà en très grande partie appliqués, donc la question ne se pose pas vraiment) hormis pour les ateliers d'élevage intensifs. Dans certains cas, la faible prise en compte est liée à une question de sensibilisation ou de priorité, certains producteurs considèrent par exemple que la question du bien-être des humains devrait passer avant celle des animaux.

Certains principes agroécologiques peuvent être appliqués quel que soit le système de production (bio ou pas) : participation, inclusion, co-construction de connaissance. Ainsi même si un système de production se trouve dans une impasse technique (par exemple pour réduire les intrants), on peut / on devrait quand même démarrer le processus avec d'autres principes immédiatement et faire avancer les transitions agroécologiques. Il est possible que la solution à l'impasse technique vienne d'ailleurs de l'amélioration de la participation et de la co-construction de connaissance et, du développement des marchés permettant de garantir une bonne rémunération des innovations adoptées.

Le tableau ci-dessous résume ces éléments en croisant deux questions :

- Chaque principe agroécologique est-il un enjeu objectif important ou pas (selon la filière) ?
- Ce principe est-il perçu (subjectivement) comme un enjeu important par les acteurs (de la filière) ?

Tableau 4 : Priorisation des principes agroécologiques et leviers pour le conseil Agricole

		Enjeux pour les filières / enjeux pour leurs TAE			
		+++	++	+	--
Perçu par les acteurs	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Santé du sol 			
	++	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des intrants (maraîchage, riziculture, coton) 	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Synergies (écologiques) • Recyclage • Diversification économique 		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des intrants (filières céréales / légumineuses)
	--	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des intrants (certaines filières) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cocréation de connaissances • Equité • Gouvernance des terres et RN • Participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité producteurs-consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs sociales et alimentation • Bien-être et santé animale (sauf cas d'ateliers intensifs volaille, embouche, et aussi de l'aval des filières)

Leviers pour les démarches de conseil Agricole

Les conclusions suivantes ressortent de ce tableau :

- En haut à gauche du tableau (en rouge), c'est-à-dire gros enjeux bien identifiés : on trouve le principe de santé des sols et, un peu moins identifié (car dépend des filières et des acteurs) le principe de réduction des intrants : C'est la priorité n°1 qui nécessite une attention immédiate.
- En bas à gauche du tableau (en rouge), c'est-à-dire gros enjeux peu identifiés : on trouve les principes de cocréation de connaissance, d'équité, de gouvernance et de participation. Le fait que ces principes soient négligés par les acteurs pose un vrai problème et montre très bien les limites actuelles du conseil agricole. C'est d'ailleurs une excellente justification pour une refonte du conseil Agricole pour aller vers plus de cocréation de connaissances et de participation, ou pour faire un conseil qui ne soit pas que technique mais touchant aussi aux questions d'équité et de gouvernance.
- A droite sur le tableau (en vert), c'est-à-dire des principes qui ne constituent pas des enjeux fort, sauf pour quelques cas particulier (ex. volaille intensive). Mais leur importance peut augmenter rapidement du fait d'une part d'une meilleure prise en compte des dimensions sociales et culturelles de l'AE, mais aussi des progrès ou de l'attention accordée à l'éducation nutritionnelle.
- Au milieu du tableau (en orange), ce sont des enjeux modérés de transitions agroécologiques (c'est important, mais peut-être après santé du sol). Les justifications et les modalités d'application des principes opérationnels de l'AE classé dans cette catégorie ne sont pas encore bien perçus par les acteurs. Un travail de sensibilisation et de déclinaison opérationnelle changerait probablement ce classement.

Ce tableau met clairement en évidence des leviers pour les démarches de conseil Agricole (en bas à gauche).

4 Où en est le conseil Agricole aujourd'hui dans chacun des 5 pays ? Comment accompagne-t-il ces transitions agroécologiques ?

En Afrique de l'Ouest, on note depuis le début des années 2010 un regain d'attention des décideurs et des agences de développement pour le conseil Agricole après une période de quasi-défiance voire d'abandon notamment des services publics après la longue période des financements de la Banque Mondiale. Ce regain d'attention se traduit par un ensemble d'initiatives plus ou moins coordonnées visant à réformer et redynamiser les services de conseil Agricole qui du reste ont enregistré des transformations internes plus ou moins importantes en termes d'acteurs, d'outils et de méthodes et d'orientation. Ces transformations sont porteuses d'opportunités, mais aussi de défis pour l'émergence et la consolidation du conseil à l'agroécologie. La présente section présente succinctement la situation en termes de conseil Agricole dans chacun des pays avant d'analyser comment le conseil Agricole accompagne, ou non, les transitions agroécologiques.

4.1 Configuration des systèmes nationaux de conseil agricole

4.1.1 Le conseil Agricole au Bénin

Le Bénin a adopté un Livre blanc sur le conseil agricole et un SNCA 2 (2018-2025). L'État intervient dans la mise en œuvre du conseil au Bénin à travers le MAEP qui dispose d'une direction technique, des directions départementales et d'agences à cet effet. La Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DCAIFE) est l'organe de conception et de suivi évaluation des politiques et stratégies de l'État en matière de facilitation de l'accès aux innovations des exploitations / entreprises agricoles et le développement des mécanismes et outils de renforcement des compétences des acteurs. Les 12 Directions Départementales de l'Agricultures, de l'élevage et de la Pêche (DDAEP) sont des structures déconcentrées du MAEP. Elles exercent des missions régaliennes à l'échelle des Départements et des communes et sont responsables de vérifier la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'agriculture, d'élevage et de la pêche. Les 7 Agences Territoriales de Développement Agricoles ATDA, sous tutelle du MAEP, sont au cœur de la mise en œuvre du conseil Agricole au Bénin et doivent veiller à une meilleure combinaison de l'approche filière et de l'approche territoriale.

Dans ce cadre, les structures déconcentrées du MAEP et les ATDA ne sont plus chargées de délivrer du conseil directement auprès des agriculteurs et des OP mais plutôt de mettre en relation les demandes des producteurs en matière d'appui-conseil et de renforcement de capacités avec les offres de prestataires privés (y compris des OP) qui sont agréés et reconnus pour leur compétence dans ces domaines. Dans ce schéma, la DCAIFE, au niveau national, délivre les agréments aux prestataires pour la mise en œuvre du conseil. A ce jour, 103 prestataires ont obtenu l'agrément leur permettant d'être sélectionnés pour délivrer du conseil auprès des acteurs des chaînes de valeur²⁷. Les ATDA, dans un rôle de coordination, contractualisent avec ces prestataires afin qu'ils apportent une réponse à la demande adaptée en matière de conseil. Les DDAEP assurent le contrôle qualité et le suivi-évaluation des prestations délivrées.

²⁷ les Projets apportant directement du conseil grâce à leur personnel doivent passer par la même procédure d'agrément et de suivi-évaluation que les prestataires privés.

Ce dispositif national se met en place mais reste encore peu opérationnel dans son fonctionnement (notamment faute de financement, qui est prévu à travers le Fonds National de Développement Agricole) : les personnels des ATDA poursuivent la délivrance de conseil en attendant que les contrats tripartites ATDA / prestataires de conseil / producteurs ou OP se densifient. Les besoins en conseil Agricole sont partiellement couverts. Cette réforme du secteur, engagée en 2016, prévoit un désengagement de l'Etat dans la délivrance du conseil et un rôle plus important de la profession dans l'identification des besoins des producteur·trices et du secteur privé (y compris les OP) dans la délivrance du conseil agricole. L'État conservant un rôle de coordination et contrôle de la qualité des conseils apportés.

4.1.2 Le conseil Agricole en Côte d'Ivoire

Le Système National de Conseil Agricole (SNCA) n'a pas connu de réforme majeure depuis le début des années 2000. Le conseil sur le terrain est assuré majoritairement par l'ANADER²⁸, structure semi publique créée en 1993 devenue Société Anonyme depuis 1998 avec une participation de l'Etat à 35% et pour laquelle les filières organisées contribuent à sa gouvernance. Cette agence déploie environ 2 000 agents sur le terrain répartis sur tout le pays et dont 80% sont des vulgarisateurs qui mettent en œuvre du « conseil agricole » et qui interviennent aussi bien au niveau des exploitations que des OP. Cette Agence est financée pour partie par l'État pour une mission d'intérêt général, et également sur les actions spécifiques par le FIRCA²⁹, donc indirectement par les filières organisées. Les partenaires financiers nationaux et internationaux apportent également un soutien financier non négligeable. A côté de l'ANADER, on note l'existence d'une diversité d'opérateurs privés et issus de la profession agricole qui réalisent des prestations de conseil à la demande des OPA et financées soit par le FIRCA, soit par les projets financés par l'aide extérieure (de plus en plus de prêt), soit par les filières directement. Le FIRCA, créé en 2002, collecte des taxes parafiscales sur les filières organisées et finance des programmes de fourniture de services agricoles (recherche, vulgarisation, conseil et formation) dans tous les secteurs de productions végétale, forestière et animale. Depuis 2017, le FIRCA coordonne (sur fonds C2D, dans le cadre du programme FADCI) une expérience pilote de conseil de gestion sur 3 sites car il a identifié le besoin de compléter le conseil technique centré filière avec un conseil plus global que ce soit pour les exploitations et les OP. En 2017, le budget du FIRCA s'élève à plus de 13,9 milliards de FCFA³⁰ et emploie 116 agents. Il s'agit donc d'un système mixte (Etat, profession agricole, secteur privé) avec une forte implication de la profession agricole et du secteur privé, avec une cogestion déjà bien ancrée, doté d'un outil financier puissant (le FIRCA) couvrant toutes les filières d'agriculture et d'élevage, mais avec un focus marqué sur le conseil technique sur les grandes filières d'export (qui contribuent à l'essentiel du financement via les taxes parafiscales à l'exportation).

4.1.3 Le conseil Agricole en Guinée

Le système conseil agricole a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, passant d'un système centralisé et principalement étatique à un système pluraliste aujourd'hui. On dénombre actuellement sept grands types de fournisseurs de conseil agricole en Guinée, dont un acteur du secteur public, l'agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole (ANPROCA³¹) et six acteurs du secteur privé à savoir les organisations de producteurs (OP), les organisations non-gouvernementales (ONG), les vendeurs d'intrants agricoles (agrodealers), les producteurs-relais, les négociantes de produits agricoles (NPA), et les bureaux d'études (Djamen et al. 2020). Six grands domaines de services correspondant à la diversité des demandes en conseil Agricole ont été mis en évidence : (i) l'accès aux informations et connaissances, et aux technologies et ; (ii) la facilitation des processus et des interactions, y compris le courtage et la mise en relation ; (iii) le renforcement des capacités ; (iv) le développement organisationnel ; (v) la gestion / aide à la décision et l'accompagnement de agribusiness et ; (vi) l'expertise sur des thèmes pointus / innovants. Aucun des fournisseurs n'a la capacité de couvrir les six domaines de service. Il existe des complémentarités potentielles dont la valorisation permettrait une meilleure couverture thématique et géographique de l'offre.

²⁸ Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.

²⁹ Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Développement Agricoles.

³⁰ Dont 99% proviennent de 5 filières : Hévéa (47%), Café – Cacao (21%), Palmier à huile (16%), Anacarde (9%) et Coton (6%).

³¹ Devenue Service de promotion de promotion rurale et de conseil agricole (SERPROCA) à la suite du changement de régime en septembre 2021

Doté d'un personnel technique d'environ 1 000 agents, l'ANPROCA a une offre de services diversifiée qui pourrait potentiellement couvrir la majorité des domaines de services sur tout le territoire si des ressources financières et humaines importantes étaient disponibles. Certaines OP sont également très actives dans le conseil Agricole et en particulier les grandes faitières régionales historiques telles que la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) ou la Fédération des Organisations Paysannes de Basse Guinée (FOP-BG). Ces OP font de l'alphabétisation fonctionnelle, du conseil technique, du conseil de gestion aux OP, du conseil à l'exploitation familiale, etc. et articulent assez bien ces services de conseil avec les autres services des OP (approvisionnement, commercialisation, mise en place d'aménagements, plaidoyer, etc.). Au sein de ces faitières les producteurs disposent d'un taux d'encadrement relativement satisfaisant (tant sur le plan quantitatif que qualitatif). Les autres fournisseurs de services ont des niches plus ou moins spécifiques. Les producteurs relais sont surtout impliqués dans la diffusion des bonnes pratiques agricoles. Les bureaux d'études sont spécialisés dans le renforcement des capacités, la fourniture d'expertise sur le développement et, la création et la gestion d'entreprises agricoles. Les négociantes de produits agricoles participent principalement à la fourniture d'informations actualisées sur le marché (prix, tendances de la demande, préférences des consommateurs) et à la diffusion d'informations sur le conditionnement et le stockage des produits agricoles.

Les différents prestataires de conseil Agricole ont une volonté plus ou moins forte de consolider et de diversifier leurs services. Toutefois, le développement d'une offre complète, couvrant la totalité des six domaines de services, ne fait pas partie de leurs objectifs et perspectives. Il existe une segmentation plus ou moins nette de l'offre de services. Dans ce contexte, l'amélioration du taux de couverture global de l'offre des services de conseil est à envisager avant tout par l'intégration des contributions des différents prestataires, ce qui nécessitera le renforcement des partenariats et de la coordination aux niveaux local et national. Cette hypothèse a sous-tendu la réforme du conseil agricole conduite en 2019. Cette réforme a abouti d'une part à la reconnaissance du pluralisme des fournisseurs comme tendance lourde et irréversible qui peut être exploitée pour améliorer l'offre du conseil agricole aussi bien au plan qualitatif que quantitatif. D'autre part, elle a considéré la nécessité de mieux réguler et coordonner le paysage des fournisseurs de conseil. Cette option apparaît dans la vision rénovée du conseil agricole en Guinée qui implique par ailleurs un repositionnement stratégique de l'ANPROCA.

4.1.4 Le conseil Agricole au Niger

Après un certain désengagement de l'Etat du conseil Agricole depuis la fin des années 1990, soit près de 2 décennies, une relance et une réforme du conseil Agricole a été amorcée en 2016, adoptée en 2017 et son opérationnalisation a commencée en 2018.

Le système national de conseil agricole SNCA repose sur une multitude de dispositifs de conseil sur le terrain : publics (ministères et office d'aménagement ONAHA), de la profession agricole (OPA, chambres d'agriculture) et privés (vétérinaires, auxiliaires d'élevage, centres de prestation de services, GIE/groupes services conseil, ONG, vendeurs d'intrants). Les dispositifs publics sont d'ailleurs aujourd'hui minoritaires en termes de nombre de conseillers sur le terrain. Ces dispositifs, dans leur pluralité, tentent de couvrir les différents besoins de conseil (technique, gestion, juridique, aux producteurs et aux OP, etc.), avec pour le moment un focus fort sur le conseil technique et un intérêt croissant pour le conseil de gestion (aux OP et aux producteurs). Le SNCA est décliné dans chacune des régions pour mieux coller aux réalités des producteurs et productrices (SRCA qui reposent sur des diagnostics régionaux et élaborent leurs planifications régionales). Cependant hormis dans quelques cas particuliers (au sein de projets, dans des bassins de productions spécifiques, dans certaines OP) l'offre de conseil est loin de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs des producteurs.

Le Niger s'est doté d'une Agence de Promotion du Conseil agricole (APCA, présente au niveau centrale et disposant actuellement de 6 Directions régionales) mais qui n'intervient que sur les fonctions supports (nationales et régionales : coordination, contrôle, suivi-évaluation, attribution des fonds, etc.) et n'emploie pas de conseillers, ce qui constitue une différence notable par rapport aux agences de conseil agricole dans d'autres pays (ANADER par exemple). L'APCA est un établissement public à caractère administratif, sa gouvernance est paritaire État-secteur privé agricole³².

Le SNCA est articulé au FISAN (le fonds de financement de l'agriculture), les deux réformes ayant été adoptées simultanément dans le cadre de l'initiative Présidentielle 3N (les nigériens nourrissent les nigériens).

Le SNCA va se déployer progressivement en plusieurs étapes avec à terme un recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes et une montée en puissance des dispositifs privés et de la profession agricole.

Il s'agit donc d'une grande réforme du secteur actuellement en cours, tant du financement de l'agriculture que du conseil, impulsée par l'État, mais qui doit laisser une grande place à la profession agricole et au secteur privé, tant dans la gouvernance paritaire que dans le financement de dispositifs de conseil de terrain dans leur diversité.

4.1.5 Le conseil Agricole au Burkina Faso

Après un certain désengagement de l'État du conseil Agricole suite aux programmes d'ajustement structurel des années 1990 et une relative montée en puissance des OP et ONG sur ce secteur, on observe une remobilisation de l'État sur le conseil Agricole depuis une dizaine d'années au Burkina Faso. D'abord en 2010 le Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA) a été adopté. Ce système basé sur la demande devait être inclusif et chaque acteur du système national de conseil agricole devait normalement contribuer à sa mise en œuvre. Malheureusement les acteurs de certains ministères du développement et ceux de la société civile ne l'ont pas adopté de façon pratique. Cela a entraîné la coexistence de plusieurs systèmes et stratégies : Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en élevage (SNVACE en 2018) avec le MRAH, la Stratégie de valorisation et de promotion des PFNL du MEEVCC, la Stratégie Nationale et Plan d'actions de Valorisation des Innovations et des Inventions (SNVII) avec l'ANVAR du MESRSI. Au regard de la situation, le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) a coordonné en 2017, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA).

La SNCA est une stratégie sectorielle qui a un caractère transversal, multisectoriel et interministériel. Son opérationnalisation doit se faire à travers la mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles des Ministères du secteur rural, qui disposent déjà de plans d'actions opérationnels qui devraient être actualisés et mis en cohérence avec la SNCA. Ainsi, en 2021, le MAAHM a amorcé l'élaboration de son Système national de vulgarisation et de conseil agricoles (SNVCA) sous-secteur agriculture qui est un cadre fédérateur de toutes les interventions en matière de vulgarisation et de conseil agricoles.

De nos jours, le système national de conseil agricole (SNCA) au Burkina Faso se compose en plus de l'Etat, d'une multiplicité d'acteurs regroupés dans 6 catégories de fournisseurs de conseil agricole que sont (i) les services techniques des ministères en charge du développement rural (agriculture, élevage), (ii) les sociétés cotonnières, (iii) les organisations des producteurs, (iv) les ONGs/ associations, (v) les bureaux d'études et (vi) les fournisseurs d'intrants agro-pastoraux.

Le constat général au sein de système national de conseil agricole (SNCA) est que les activités de conseil agricole sur le terrain ne sont pas toujours coordonnées et capitalisées par les services techniques des ministères en charge du développement rural.

³² Au conseil d'administration siègent 6 représentants de l'Etat et 6 représentants du secteur privé agricole (5 de la profession agricole des OPA et des chambres d'agriculture et un autre du secteur privé agricole relevant de la chambre du commerce).

De plus, les acteurs ont noté une faible harmonisation/ synergie des approches / actions de conseil agricoles entre les différentes catégories de fournisseurs de conseil agricole. Cette situation est en partie liée au mécanisme de financement du conseil agricole au Burkina Faso. A l'exception de certaines filières bien organisées telles le coton conventionnel et bio, le conseil agricole burkinabé est majoritairement financé par l'aide internationale à travers les projets, les ONGs, les OP, les associations. Le financement du conseil agricole par l'État Burkinabé quoiqu'important, reste encore en deçà des besoins en termes de conseil agricole pour tout le territoire national. Par ailleurs le ratio agents d'appui conseil/producteurs reste très faible avec environ un agent du MAAHM pour environ 15 000 producteurs.

4.2 Sensibilité des dispositifs de conseil Agricole à l'agroécologie sur le terrain

4.2.1 Tendances générales à la grande majorité des dispositifs de conseil

4.2.1.1 La vulgarisation technique reste la norme

L'étude révèle que les dispositifs de conseil sont surtout sensibles aux principes techniques de l'agroécologie : santé du sol, recyclage, réduction des intrants, synergie entre productions ou au sein de la parcelle, diversification... Par contre ils évoquent beaucoup moins les principes socio-économiques et organisationnels comme l'équité, la co-crédation de connaissances, la gouvernance, la participation, la valeur sociale de l'alimentation ou la connectivité.

Globalement la vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle ou du troupeau reste la norme. Cela pose trois problèmes :

- D'abord la démarche de vulgarisation (c'est-à-dire de transfert de technologie) est peu compatible avec l'agroécologie qui nécessite la cocréation de connaissances (c'est d'ailleurs l'un de ses principes) et valorise les savoirs et savoir-faire des producteurs.
- Ensuite les producteurs et productrices ont besoin de conseil bien au-delà du simple domaine technique. Le développement durable des exploitations et des filières suppose aussi de couvrir les domaines de la gestion, organisationnel, juridique, etc.
- Enfin intervenir sur des thèmes isolés n'est pas suffisant et il convient également de penser à l'échelle des écosystèmes, des territoires et des filières.

Plusieurs causes à cela :

- Dans les 5 pays le conseil Agricole est sous-financé depuis des décennies et manque cruellement de moyens humains et financiers.
- Les dispositifs de conseil sont encore bien souvent imprégnés du T&V ce qui pose un problème de posture des « conseillers » (démarche top-down). La formation des conseillers, des superviseurs et des gestionnaires de dispositifs de conseil reste insuffisante (manque de moyens financiers, de références locales, etc.).
- En miroir du problème de posture des conseillers se pose aussi la question de la posture des producteurs peu habitués à ce que leurs savoirs et savoir-faire soient reconnus et valorisés, souvent trop attentistes dans le cadre de projets. La valorisation des savoirs producteurs serait d'ailleurs plus marquée au sein des OP, c'est à dire lorsque les producteurs sont organisés. Il est vrai que la co-conception d'innovations est rendue plus difficile dans des contextes de faible alphabétisation ou de faible empowerment / de faible organisation du monde rurale (faiblesse des OP).
- Malgré de nombreuses expériences en agroécologie dans les cinq pays on déplore une insuffisance de références locales adaptées aux contextes en AE. Des références importées sont utiles mais non-suffisantes.

L'étude révèle qu'il ne semble pas y avoir de différences notables entre les démarches de conseil en agriculture conventionnelle et les démarches de conseil en agroécologie. C'est probablement là une contrainte majeure à la progression de l'agroécologie.

Il existe pourtant quelques démarches de conseil Agricole, déjà utilisées en agriculture conventionnelle et à priori plus compatibles avec les principes de l'agroécologie : les champs écoles des producteurs (lorsqu'ils sont bien menés), le conseil à l'exploitation familiale, les plateformes d'innovation, etc. qui mettent en avant des principes de participation et de cocréation de connaissance.

Cependant en pratique ces démarches sont souvent très altérées, s'éloignent des principes de l'agroécologie et perdent donc de leur intérêt. Par exemple :

- Les « faux » champs écoles des producteurs (CEP) : en principe un champ école des producteurs valorise les savoirs et savoir-faire des producteurs et est un lieu de co-conception participative d'innovations par les producteurs où le conseiller n'est qu'un facilitateur de la réflexion. Or en pratique les champs écoles des producteurs sont souvent réduits à de simples parcelles de démonstration. Dès lors on perd toute la dimension cocréation de connaissances nécessaires pour accompagner les transitions agroécologiques. Cependant ces CEP, même altérés, restent de bons outils de vulgarisation qui permettent aussi des échanges.
- Les « fausses » plateformes d'innovation : en principe ces plateformes permettent un dialogue multi-acteurs (au sein des filières) et co-construisent des innovations collectives pour répondre aux contraintes identifiées. En pratique elles sont souvent très limitées par les budgets octroyés par les projets, sont parfois instrumentalisées par ces projets et sont peu durables au-delà des projets. Elles restent pourtant des initiatives intéressantes même si de trop courte durée.
- Le « faux » conseil à l'exploitation familiale CEF : en principe le CEF aborde l'exploitation dans sa globalité et doit permettre d'aider la décision des producteurs. En pratique il se limite parfois à l'analyse de marges d'un atelier prioritaire. On perd donc l'échelle de l'exploitation pour retomber sur des analyses à la parcelle. Même si commencer par le calcul des marges peut constituer une bonne porte d'entrée dans le CEF avant d'aller plus loin.

Les évolutions du conseil Agricole qui sont déjà nécessaires en général, sont encore plus nécessaires pour accompagner des transitions agroécologiques où la question de la posture des conseillers et de la co-création (de connaissances, d'innovations) est importante.

Le fait que le principe de co-création de connaissances n'ai jamais été jugé comme particulièrement effectif par les acteurs du conseil atteste d'ailleurs bien de l'énorme besoin de réforme des approches de conseil agricole. L'agroécologie nécessite donc une rupture par rapport aux démarches de vulgarisation classique et de transfert de technologie. Et une dynamique endogène a plus de chance de marcher qu'un changement introduit par l'externe.

Pour tous les dispositifs de conseil, on observe un écart entre sensibilité à l'agroécologie et sa mise en pratique effective sur le terrain. C'est-à-dire que même des dispositifs assez sensibles à l'agroécologie ont du mal à la mettre en pratique sur le terrain. Pour ces dispositifs, même si du travail de sensibilisation peut rester nécessaire, c'est surtout la faible capacité à la mettre en pratique qui pose problème.

La faible performance des fournisseurs de conseil agricole n'est pas forcément délibérée. D'une part, très peu d'organisations de conseil sont sensibilisées sur l'ensemble des principes de l'agroécologie. D'autre part, les conseillers agricoles ne disposent pas encore des outils et des méthodes, mais aussi des connaissances, attitudes et des compétences nécessaires pour prendre en compte les différents principes. Il est relevé que les producteurs qui sont encore majoritairement peu sensibilisés à l'agroécologie ne formulent pas encore, sinon très peu, de demandes pour des services de conseil à l'agroécologie.

Le constat de la faible prise en compte des principes de l'agroécologie par les conseillers agricoles pose la question du profil et de la capacité ou non pour un seul et même conseiller de pouvoir traiter tous les principes de l'agroécologie ou alors s'il est plus judicieux et pertinent que les organisations de conseil envisagent plusieurs catégories de conseillers pour mieux prendre en compte les différents principes. Une autre piste, est celle d'une meilleure coordination des ressources humaines au niveau local ou régional, ce qui permettrait de mobiliser et de valoriser les complémentarités entre les compétences des différents fournisseurs de conseil.

4.2.1.2 Trop faible prise en compte des différentes échelles de transitions agroécologiques

Le conseil agricole a un rôle spécifique et déterminant à jouer aux différentes échelles de la transition agroécologique que sont la parcelle, l'exploitation agricole, le territoire et la chaîne de valeur ou le système alimentaire. Globalement, l'effectivité de ce rôle est encore très faible. La majorité des actions de facilitation des transitions agroécologiques sont centrées au niveau de parcelle ou du troupeau, et dans une moindre mesure au niveau de l'exploitation agricole. Très peu voire aucune action ne sont encore menées aux deux niveaux territoires et filières (Tableau 5).

Cette situation est symptomatique de la forte prédominance du conseil technique, centré sur la vulgarisation des bonnes pratiques et des innovations technologiques. Le développement des capacités organisationnelles des producteurs est encore très peu pris en compte. La faible prise en compte des niveaux territoire et filière traduit une compréhension partielle et incomplète de l'agroécologie (considérée d'abord comme un ensemble de pratiques) par les conseillers, les gestionnaires des dispositifs de conseil et mêmes les décideurs et les bailleurs de fonds qui appuient la promotion de l'agroécologie. Cette situation est aussi liée à un déficit de connaissances et d'outils pour intervenir aux échelles autres que la parcelle.

Même au niveau de la parcelle ou du troupeau, des transformations au niveau des organisations de conseil sont nécessaires. Les conseillers agricoles engagés dans les processus d'accompagnement des processus de TAE sont encore évalués par leur employeur plutôt sur le nombre de producteurs touchés que sur le nombre de processus d'apprentissage, d'expérimentation et/ou d'innovation paysanne facilités. Les conseillers reconnaissent que les producteurs peuvent avoir des savoirs intéressants, et même des capacités à innover, mais ils n'ont pas encore le mandat et/ou les outils pour repérer ces savoirs, les prendre en compte et faciliter leur mise à l'échelle.



Tableau 5. Niveau d'effectivité de la contribution du conseil agricole aux transitions agroécologiques aux différentes échelles

Échelle de la transition agroécologique	Rôles attendus du conseil agricole	Niveau d'effectivité du rôle conseil agricole pour ce niveau
Chaîne de valeur / système alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'approche chaîne de valeur dans la fourniture des services - Facilitation des relations entre consommateurs et producteurs - Appui à la reconnaissance et la valorisation des produits issus de l'AE - Mise en relation des acteurs des différents maillons des chaînes de valeur 	Quasi-nul
Terroir	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation des dynamiques d'innovation collective et de renouvellement des règles de gestion des ressources collectives (biomasse, foncier etc.) - Appui à la réorganisation de l'espace pour favoriser les pratiques d'AE - Utilisation de l'approche bassin – versant pour raisonner les interventions 	Quasi nul
Exploitation agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation entre producteurs et d'autres acteurs des TAE - Développement du capital humain sur les défis et opportunités de l'AE - Prise en compte des groupes vulnérables - Aide à la décision pour l'élaboration et la gestion des projets d'AE 	Très faible
Parcelle / troupeau	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation des apprentissages entre groupes de producteurs - Accompagnement des expérimentations et d'innovations paysannes - Capitalisation et facilitation de la prise en compte des savoirs locaux - Diffusion des informations, connaissances et technologies pour l'adaptation et l'adoption de l'AE 	Moyen

4.2.2 Spécificités selon les différents types de dispositifs de conseil Agricole

NB : Il est assez difficile de tirer des généralités par type d'acteur : les ONG sont différentes les unes des autres, de même pour les OP, les services de l'Etat, les bureaux d'études, etc. Cette section qui tente de dégager des tendances par type de dispositif de conseil est donc à manier avec précaution. Ainsi certaines observations ne s'appliqueront probablement pas à des cas particuliers.

Le niveau de sensibilisation et de prise en compte de l'agroécologie par le conseil Agricole est généralement médiocre, mais il existe des différences substantielles entre les diverses catégories de fournisseurs de services de conseil agricole.

Dans les 5 pays étudiés le concept d'agroécologie est surtout porté par des ONG et des organisations des producteurs³³. Ainsi les ONG et les OP sont souvent plus sensibles à l'agroécologie qu'elles intègrent (au moins partiellement) dans leurs dispositifs de conseil.

³³ Mais il reste une grande variabilité entre OP et entre ONG. Alors que certaines OP portent l'agroécologie depuis très longtemps, d'autres commencent depuis très récemment. Il en est de même pour les ONG.

Au-delà de la préférence pour un modèle agricole ou un autre (agriculture conventionnelle de la Révolution Verte ou agroécologie) leurs démarches sont souvent plus cohérentes avec les principes sociaux et organisationnels de l'agroécologie (principes de gouvernance, co-création de connaissance, équité, etc.). Les OP peuvent avoir une approche plus globale des exploitations familiales et sont intéressées par les questions organisationnelles (pour le bon fonctionnement de leurs OP). Les ONG et les OP valorisent davantage les savoirs des producteurs et favorisent souvent des relations ouvertes voire horizontales avec les producteurs. Leurs interventions sont souvent plus locales que des grands programmes publics et elles les contextualisent davantage. Dès lors ces interventions ont plus de chance d'être plus adaptées aux contextes socio-économiques et agro-climatiques locaux. Les ONG notamment internationales, travaillant directement ou en appui aux organisations locales, dont beaucoup ont une longue histoire d'engagement à la base et de co-génération des connaissances, apparaissent comme les fournisseurs de services de conseil en agroécologie ayant le moins de lacunes. Toutefois, la mise en pratique de ces formes de conseil est relativement localisée, dépendante de financements externes et parfois dogmatique (modèles importés de l'étranger).

Les approches de la transition agroécologique sont également différentes selon les acteurs. Alors que certains prônent une suppression des intrants de synthèse (niveau 2 de transition selon Gliessman), d'autres militent plutôt pour une simple réduction (niveau 1 de transition selon Gliessman)³⁴.

On peut s'étonner que malgré l'existence de mouvements paysans forts au Burkina, au Bénin, en Guinée et au Niger (c'est moins le cas en Côte d'Ivoire), il n'existe pas aujourd'hui de véritables mouvements sociaux porteurs de l'agroécologie dans ces cinq pays³⁵. Au mieux, ces mouvements sociaux porteurs de l'agroécologie semblent en émergence, notamment au travers de plateformes nationales sur l'agroécologie. C'est surtout le cas au Burkina où la dynamique sociale liée à l'agroécologie semble la plus forte des cinq pays.

Le secteur privé commercial est en général très faiblement impliqué sur les questions d'agroécologie et l'intègrent peu, voire pas, dans leurs dispositifs de conseil.

- A l'amont le secteur privé commercial va plutôt à l'encontre des pratiques d'agroécologie. Le commerce et l'utilisation d'intrants chimiques non-homologués localement et reconnus dangereux est un problème de très grande ampleur dans ces pays³⁶. Le commerce (formel et informel) d'intrants (homologués ou non, originaux ou de contrefaçon) avec le Nigeria est très dynamique, des entreprises d'import d'intrants chimiques organisent des campagnes de communication, etc. On trouve cependant à l'amont quelques petites entreprises de fabrication de compost ou de bio-intrants, mais ces initiatives restent limitées et pas encore assez soutenues.
- A l'aval le poids des agro-industries (coton, volaille, riz...) est important et tire essentiellement ces filières vers des modèles de Révolution Verte. On trouve cependant aussi quelques entreprises commerciales qui s'engagent sur des pratiques plus durables comme en Côte d'Ivoire sur la filière cacao durable, poussées par des demandes des consommateurs de l'UE et qui promeuvent quelques pratiques relevant de l'agroécologie (limite de la déforestation, limite du travail des enfants).

Quant aux structures publiques (Ministères) elles sont plutôt dans une position intermédiaire, promouvant à la base l'agriculture conventionnelle (majoritairement) et occasionnellement quelques pratiques durables (GDT, GIPD...) notamment dans le cadre des projets souvent impulsés par les bailleurs de fonds internationaux. Le Bénin et le Burkina semblent le plus engagés politiquement dans des transitions agroécologiques.

³⁴ Certains acteurs tels que le CNABio, l'Association la Saisonnière, l'association Béo-néere, prônent en effet une agroécologie sans utilisation d'engrais ou de pesticides de synthèse (produits chimiques), tandis que d'autres (FEPA-B, CNA, SOFITEX) pensent qu'il est difficile d'exclure totalement les engrais / pesticides de synthèse. Ces derniers s'orientent plutôt vers une réduction de l'utilisation de ces produits de synthèse ou une utilisation raisonnée.

³⁵ Le fait que certaines organisations des producteurs soient porteuses de l'agroécologie ne suffit pas à faire un véritable mouvement social porteur d'agroécologie.

³⁶ Il existe aussi des produits interdits en EU depuis longtemps mais encore autorisés en Afrique.

Parmi les structures publiques, il faut aussi distinguer certaines structures comme les sociétés d'aménagement hydroagricole qui sont clairement sur le modèle de Révolution Verte (dans certains cas les itinéraires techniques sont imposés). Les aménagements hydro-agricoles (AHA) semblent alors des facteurs de verrouillage technique. Cependant ces structures publiques ont aussi des avantages certains en termes de conseil Agricole : couverture en principe nationale facilitant la mise à l'échelle, forte connexion avec le système d'innovation agricole, etc.

Ces tendances par type d'acteur semblent se dégager des différents pays. On observe cependant des variations selon qu'il existe une réelle dynamique autour de l'agroécologie dans le pays. Par exemple, au Burkina Faso où l'agroécologie est plus développée, il est plus facile de trouver des magasins spécialisés dans la fabrication et/ou la commercialisation des bio-intrants comparativement à la Côte d'Ivoire ou à la Guinée. En outre, la sensibilité des fournisseurs aux principes socioéconomiques de l'agroécologie apparaît aussi plus importante au Burkina Faso où il existe une dynamique sociale et institutionnelle autour de l'agroécologie. Dans certains cas, plusieurs pratiques relatives à l'agroécologie sont déjà prises en compte dans l'offre des services de conseil Agricole sans être forcément considérées ou désignées comme pratiques agroécologiques. C'est par exemple le cas des ouvrages de conservation des eaux et des sols ou encore la pratique de la régénération naturelle assistée (RNA) au Burkina Faso et au Niger.

Le Tableau 6 ci-dessous liste les principaux atouts et limites de chaque type de dispositif de conseil vis-à-vis de l'agroécologie.

Tableau 6. Atouts et contraintes spécifiques des différents fournisseurs de conseil agricole

Fournisseurs de conseil	Atouts	Limites
Services techniques des ministères / agences publiques de conseil agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Forte connexion avec les autres acteurs du système nationale d'innovation agricole (recherche, formation, secteur privé etc.) - Couverture territoriale relativement large pouvant permettre de repérer et de faciliter la mise à l'échelle des bonnes pratiques localisées - Disponibilité des cadres spécialiste des différentes disciplines pouvant permettre de traiter des différents aspects de l'agroécologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte centralisation du dispositif - Pesanteur des habitudes (approches descendantes etc.) - Faible ouverture aux innovations - Système très centralisé - Faibles capacités fonctionnelles - Personnel vieillissant - Forte inertie institutionnelle - Moyens logistiques limités
ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Approche décentralisée - Capacités fonctionnelles - Sensibilité aux approches participatives - Lien avec les donateurs - Ouverture et disposition aux approches participatives - Forte sensibilité aux approches socioéconomiques de l'AE 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences peu diversifiées - Faible connexion avec le système d'innovation - Possible approche dogmatique - Zone d'intervention limitée
Fournisseurs d'intrants	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités dans certains cas à fournir des intrants nécessaires pour la diversification des cultures au sein des exploitations agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche très commerciale (non neutralité du conseil) - Services centrés uniquement sur la thématique des intrants
OP	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec les utilisateurs de conseil - Contact avec les agriculteurs innovateurs - Préparation et ouverture à l'innovation et à l'apprentissage - Accessibilité des services du fait de la proximité territoriale - Faible ressources logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à recruter et à conserver des personnels de haut niveau - Moyens logistiques limités
Entreprises agroindustrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel bien formé - Existence des moyens logistiques pour la fourniture du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche centrée sur un nombre limité de spéculations - Accent sur les aspects production

Le Tableau 7 ci-dessous tente une analyse croisant principes de l'agroécologie et type de fournisseur de conseil agricole.

Tableau 7. Niveau de prise en compte des principes de l'AE par les principes fournisseurs de conseil agricole

Principes l'AE	Services techniques publics	Organisations	ONG	Fournisseurs	Bureaux
Recyclage					
Réduction des intrants					
Santé des sols					
Santé des animaux					
Bien-être des animaux					
Biodiversité					
Synergies					
Diversification économique					
Cocréation des connaissances					
Valeurs sociales et types d'alimentation					
Équité					
Connectivité					
Gestion des terres et des ressources naturelles					
Participation					
Légende :	Principe pas pris en compte				
	Principe peu pris en compte				
	Principe un peu pris en compte				

Encadré 12. L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO)

L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) est une plateforme de coordination et de relais d'information composée d'organisations paysannes, d'instituts de recherche/universités, d'ONG internationales et de mouvements sociaux. Elle a pour objectif de promouvoir et d'accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest pour garantir des moyens d'existence résilients, durables et adaptés aux nouveaux enjeux agricoles ouest-africains. À travers une série d'actions concrètes et concertées, 3AO vise à renforcer les synergies entre différents organismes et échelles d'action pour accentuer la force du plaidoyer, la visibilité du mouvement, et l'impact des initiatives agroécologiques. 3AO n'est pas un mécanisme de financements, mais un dispositif de coopération intersectorielle. Elle a été créée en Avril 2018 à Dakar au Sénégal.

4.3 Sensibilité des fonctions supports du conseil agricole à l'agroécologie

4.3.1 Recherche et innovations agricoles

Dans les 5 pays étudiés il existe des programmes de recherche plus ou moins importants (ressources humaines, budget, moyens logistiques) sur les technologies et les innovations pour la gestion durable des ressources naturelles et la durabilité de l'agriculture. Toutefois, il n'y a pas encore de cas où l'agroécologie stricto sensu constitue une thématique spécifique et prioritaire de recherche. Mais la situation évolue grâce notamment aux collaborations internationales et sous-régionales entre les SNRA et des partenaires du Nord, mais aussi grâce à un nombre croissant de financement de la recherche orientée sur l'agroécologie.

Il est important de relever de nombreux cas de collaborations OP-recherche. Il existe aussi des exemples récents où ce sont les OP qui portent des programmes de recherche / d'innovation en partenariat avec la recherche ; et non l'inverse (un programme de recherche est porté par une institution de recherche avec un partenaire OP). Ainsi les postures du chercheur et du paysan évoluent, le paysan étant lui-même chercheur. Ce type de montage institutionnel est cohérent avec les principes de co-création de connaissance et de participation.

4.3.2 Formation et enseignement agricole

La formation agricole reste essentiellement porteuse du modèle de la Révolution Verte et de l'agriculture conventionnelle. Il existe des dynamiques encore timides de création des cursus spécialisés en agroécologie dans certaines universités. C'est par exemple le cas de l'ISAV en Guinée qui dispose d'un master spécialisé en agroécologie. Dans les écoles d'agronomie, il existe des modules de formation traitant partiellement ou totalement des pratiques voir des systèmes relevant de l'agroécologie. C'est par exemple de la gestion durable des terres, de la lutte intégrée ou encore de la gestion intégrée de la fertilité des sols. Néanmoins, il n'a pas été rapporté de cas de formation académique ou professionnelle abordant l'agroécologie dans sa dimension plurielle tel que traduite à travers les 10 éléments (FAO, 2018) ou les 13 principes opérationnels. Les principes de l'agroécologie relatifs aux aspects sociaux, culturels ou économique sont encore peu abordés.

Étant donné le nombre important de centres de formation, d'écoles et d'universités en agriculture, il y a aujourd'hui beaucoup plus de jeunes diplômés qu'avant. Il se pose cependant la question de la qualité de l'enseignement : alors que les sciences économiques et sociales sont davantage abordées aujourd'hui qu'avant, la qualité globale de la formation semble avoir baissé. Le déficit de ressources pédagogiques, le manque de pratiques et la mauvaise qualité ou l'obsolescence des curricula sont souvent évoqués comme les causes de cette situation. Il n'est pas rare que les anciens vulgarisateurs formés il y a plus de trente ans et pourtant peu recyclés depuis disposent d'un meilleur niveau de base que des étudiants fraîchement diplômés dans un système de formation paupérisé, peu connecté au monde professionnel et disposant des moyens didactiques obsolètes ou insuffisants (fermes de démonstration etc.).

Il existe quelques centres de formations spécialisés en agroécologie dans la sous-région (exemples Ferme Sonraï au Bénin ; ARFA et CEAS au Burkina Faso³⁷). La formation continue semble avoir une longueur d'avance sur l'éducation académique et professionnelle.

L'engagement encore timide de la formation et de l'enseignement sur la question de l'agroécologie est un frein majeur pour l'agroécologisation des dispositifs de conseil agricole. Si la formation continue peut permettre aux conseillers de disposer des connaissances opérationnelles sur l'agroécologie, le retard de la formation académique et professionnelle impacte négativement la disponibilité des capacités de conception et de gestion stratégique en matière d'agroécologie qui est fondamentale pour l'intégration réussie de l'agroécologie dans les dispositifs de conseil agricole.

³⁷ Pour ne citer que ceux des 5 pays étudiés. La Mali, le Sénégal (et certainement d'autres pays) dispose par exemple de centres de formation reconnus en agroécologie.

4.3.3 Financement

Le sous financement du conseil Agricole reste un problème crucial. Cette problématique qui est déjà présente dans le cas du conseil classique l'est encore plus dans le contexte de l'agroécologie. Les décideurs et les partenaires financiers souhaitent souvent avoir des résultats tangibles et à grande échelle, dans la durée la plus courte possible. Ce type de logique est peu compatible avec l'agroécologie qui ne produit souvent des résultats et effets conséquents que sur un pas de temps long et à la suite d'une continuité dans le processus. Les effets négatifs de l'approche projet des financements du conseil Agricole sont encore plus accentués dans le cadre de l'agroécologie.

Par ailleurs, la forte dépendance aux financements extérieurs (faible autonomie financière) limite aussi « l'autonomie intellectuelle » et de prise de décision des dispositifs de conseil ainsi que leur capacité à élaborer de nouveaux types de conseil (intégrant les pratiques AE) et de mobilisation de prestataires disposant de ces capacités. L'extraversion joue également sur la nature et l'ampleur des interventions pour l'appui des transitions agroécologiques. L'accent placé jusqu'ici sur les formations et la mise en place des parcelles de démonstration au détriment de la facilitation de l'expérimentation paysannes, de l'animation des collectifs de producteurs innovateurs découle de la priorité accordée par les bailleurs aux indicateurs quantitatifs (nombre d'unités de démonstration mises en place, nombre de producteurs formés etc.).

4.4 Synthèse des contraintes à la prise en compte de l'agroécologie par le conseil agricole

L'agroécologie est complexe et sa diffusion se heurte à une multitude de contraintes.

D'abord il est utile de rappeler que les contraintes majeures ne relèvent pas du conseil Agricole :

- Le surcroît de travail souvent engendré par les pratiques agroécologiques (ou de besoins de main d'œuvre dont les coûts sont de plus en plus élevés) freine souvent leur adoption. En corolaire, les herbicides (glyphosate et paraquat, ce dernier pourtant interdit) augmentent dans de nombreux systèmes de production car offrant une alternative efficace pour contrôler les adventices dont la gestion est l'une des opérations culturales les plus exigeantes en main d'œuvre.
- Etant donné le fort niveau de pauvreté rurale et d'insécurité alimentaire, les producteur-trices ne peuvent accepter une diminution de revenu agricole ou de production, même temporairement. Or changer de pratiques impose toujours un risque additionnel, au moins pour une phase transitoire. Il en est de même pour les décideurs politiques qui ne peuvent prendre le risque d'une stratégie dont les retombées positives sur les revenus paysans ou la sécurité alimentaire du pays ne sont pas encore certains.
- Les politiques de prix, commerciales et tarifaires sont défavorables à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie : prix non rémunérateurs pour les producteurs, très faible protection des filières locales comme le lait, fermeture des frontières rendant les déplacements des troupeaux impossibles, subventions aux intrants de synthèse (engrais, pesticides, semences de variétés améliorées) etc.
- L'incapacité des Etats à faire respecter leurs propres règles phytosanitaires fait que des herbicides et pesticides non-homologués, voire même interdits, se retrouvent en vente libre dans les cinq pays, sont massivement utilisés et que leur utilisation est même grandissante.
- La puissance des firmes agrochimiques ou encore l'extrême efficacité et simplicité du glyphosate orientent considérablement les systèmes de production.

Réformer le conseil Agricole est nécessaire, mais il serait illusoire de penser que cette seule action sera suffisante si elle n'est pas accompagnée pas d'autres ajustements dans le système d'innovation.

D'autres contraintes relèvent quant à elles du conseil Agricole, aussi bien des dispositifs de terrain que des fonctions supports. Certaines sont spécifiquement liées aux questions d'agroécologie, d'autres non. C'est-à-dire que lever ces contraintes sera bénéfique tant pour un conseil dédié à l'agroécologie que pour un conseil à une agriculture plus conventionnelle. Ces contraintes relèvent :

- **Des démarches du conseil Agricole inadaptées :** Les approches de « conseil » restent encore trop souvent dominées par la vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle ou du troupeau. Certes certaines approches sont potentiellement plus cohérentes avec les principes de l'agroécologie (champ école paysan, conseil à l'exploitation familiale par exemple) mais elles sont souvent altérées et s'éloignent alors des principes organisationnels de l'agroécologie. Les conseiller-es sont donc encore trop souvent dans des postures top-down qui ne laissent pas de place à la co-création de connaissances et à la valorisation des savoirs et savoir-faire paysans. Attention cependant, le propos ici n'est pas de disqualifier totalement la vulgarisation technique. Même pour l'accompagnement des transitions agroécologiques la vulgarisation technique reste utile, mais elle ne peut pas être l'unique démarche d'autant qu'elle ne peut pas satisfaire tous les besoins en accompagnement des producteurs. Selon les cas il faut avoir recours à une démarche de vulgarisation ou de conseil. Par ailleurs les transitions agroécologiques exigeant des changements transformationnels des systèmes de production, ces changements doivent s'opérer à plusieurs échelles (parcelles, périmètre, territoire, filière) ce qui suppose des démarches de concertation à ces différentes échelles.
- **Des messages du conseil Agricole inadaptés :** Il y a encore trop peu de recherche sur l'agroécologie et donc trop peu de liens recherche-conseil sur l'agroécologie, trop peu de formations en agroécologies et trop peu de références locales sur l'agroécologie. Par ailleurs les effets du conseil Agricole dans l'accompagnement du développement ou de l'adoption des pratiques ou systèmes agricoles mettent souvent un certain temps à être visible alors que les effets du glyphosate sont immédiats.
- **De la cible du conseil Agricole inadaptée :** Les femmes sont globalement moins touchées que les hommes par le conseil Agricole. Or elles sont souvent les premières porteuses de pratiques agroécologiques notamment en raison de leur forte implication dans la conduite de la majorité des opérations culturales et du fait de leur faible accès aux ressources productives (fonciers, intrants etc.). Tant que le conseil Agricole ciblera en priorité les hommes l'agroécologie aura donc du mal à percer. De plus les producteur-trices restent encore trop souvent dans une posture attentiste (surtout dans le cadre de projet) : leur manque d'empowerment est une contrainte supplémentaire.

Ces contraintes sont listées dans le tableau 8 (il est mentionné si elles relèvent ou non du conseil Agricole). Les principales contraintes relevant du conseil Agricole sont aussi mentionnées dans le schéma page suivante du SNCA.

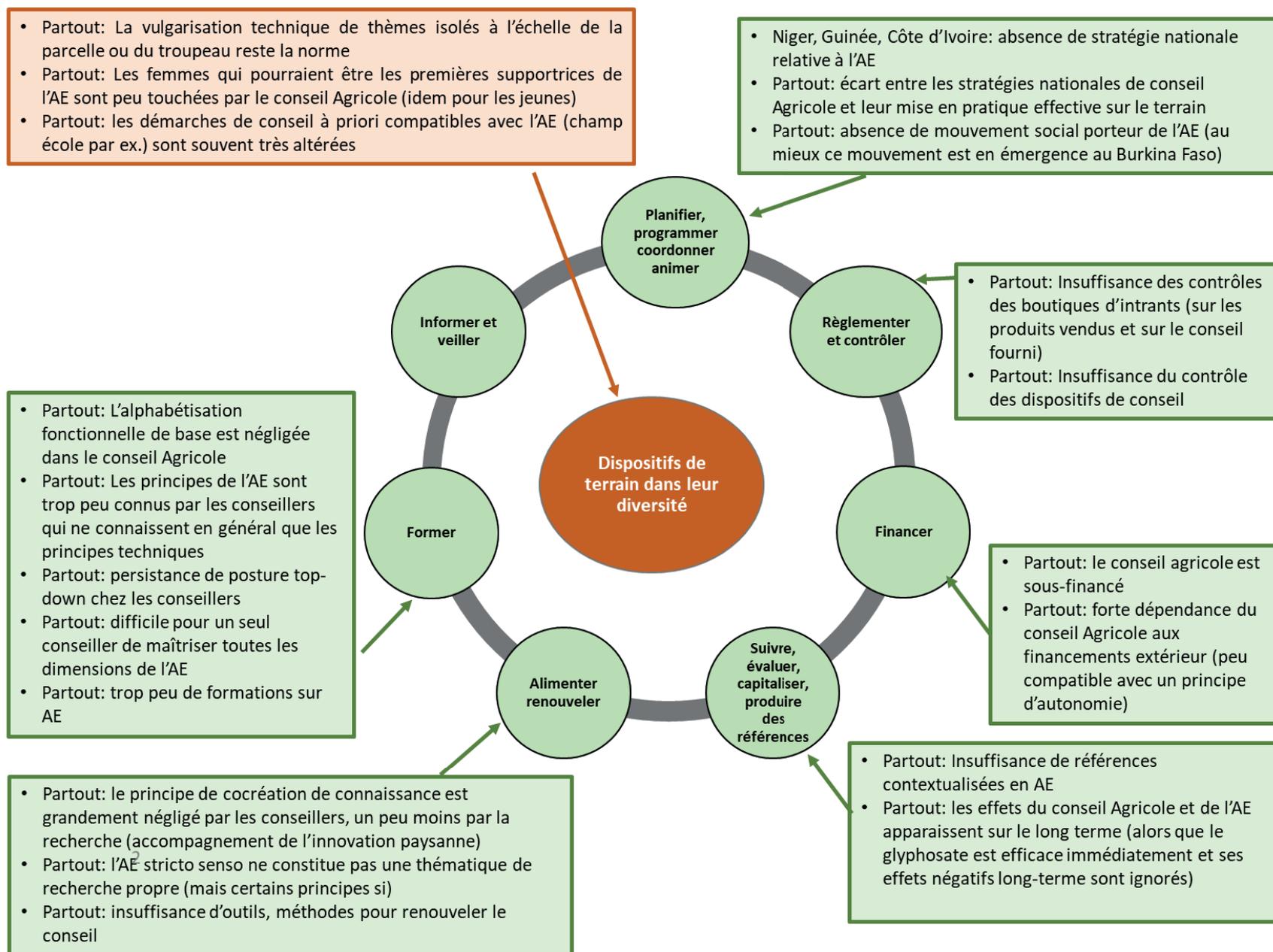
Les contraintes relatives au conseil agricole, présentées dans le Tableau 7, peuvent être adressées dans le cadre des mesures de transformations et de renforcement des capacités des systèmes de conseil agricole au niveau individuel, organisationnel et institutionnel. Pour les contraintes qui ne sont pas directement reliés au CA, les acteurs du conseil peuvent néanmoins contribuer à leur résolution à travers des actions de plaidoyer et de participation aux initiatives ad hoc sur la gestion de ces contraintes.



Tableau 8. Contraintes aux transitions agroécologiques, y compris celles relevant du conseil agricole

Contraintes aux transitions agroécologiques		
	Liées au conseil agricole	Non liées au conseil Agricole
Macro	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de stratégies nationales relatives à l'agroécologie (sauf au Burkina Faso et bientôt au Bénin) et au conseil en agroécologie • Forte centralisation des systèmes d'innovations et de gestion des connaissances agricoles • Investissements et financements insuffisants ou inadaptés (approche projet) des activités du conseil Agricole : le financement actuel du conseil Agricole est très inférieur aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Autres politiques et stratégies non-favorables à l'agroécologie (politiques commerciales et tarifaires, etc.) • Absence (au mieux lente émergence dans le cas du Burkina Faso) d'un mouvement social porteur de l'agroécologie • Incapacité des Etats à faire respecter les réglementations phytosanitaires • Puissance des firmes multinationales de l'agrochimie (produits phytosanitaires, semences, etc.) et efficacité redoutable du glyphosate qui fait une percée phénoménale en Afrique de l'Ouest
Méso	<ul style="list-style-type: none"> • Trop faible sensibilité des fonctions support du SNCA à l'agroécologie • Démarches encore dominées par la vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle : par ex. les biopesticides sont présentées comme des recettes de cuisine alors qu'ils nécessitent des changements systémiques • Même les démarches de CEP ou de CEF sont souvent altérées • Les femmes sont très peu touchées par le conseil Agricole alors qu'elles sont souvent les principales porteuses de l'agroécologie • Très peu de références locales en agroécologie capitalisées • Les conseiller·res connaissent peu les principes de l'agroécologie et en particulier ignorent ses principes sociaux et organisationnels (l'agroécologie est souvent seulement limitée à l'utilisation du compost) • Difficile pour un·e seul·e conseiller·e de maîtriser tous les principes de l'agroécologie (nécessite une équipe pluridisciplinaire) • Difficulté pour un·e producteur·trice isolé·e d'adopter des pratiques agroécologiques à son seul niveau et besoin d'intervention / d'innovation au niveau méso (interaction avec d'autres parcelles, avec d'autres acteurs des filières) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible sensibilité des entreprises privés (qui supportent surtout le modèle de Révolution Verte) • Accès inéquitable au foncier et aux ressources naturelles • Conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles • Les producteur·trices ne disposent pas toujours d'alternatives fiables aux intrants chimiques (et lorsque ces alternatives existent, elles supposent souvent des changements transformationnels du système de production)
Micro	<ul style="list-style-type: none"> • Posture top-down de certains conseillers • Posture encore souvent attentiste des producteur·trices (en particulier dans le cadre de projets) (manque d'empowerment) • Aversion des producteurs et des décideurs au risque (éventuelle diminution de production dans un contexte de forte insécurité alimentaire et de pauvreté) • Les effets du conseil Agricole apparaissent sur le long terme alors que ceux du glyphosate sont visibles immédiatement ! 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques agroécologiques engendrent souvent un surcroit de travail pour les producteurs·trices • Trop faible différentiel de prix entre les produits conventionnels et les produits agroécologiques • Trop faible demande des consommateurs pour des produits agroécologique (mais demande en progression) • Absence d'alternatives fiables aux intrants chimiques / de pratiques alternatives documentées • Rupture de contrats de mise en valeur de parcelles ayant reçues de la fumure organique • L'application de fumure sur les parcelles entraîne parfois des ruptures de contrat de mise en valeur (ananas au Bénin) • Les pratiques agroécologiques ne doivent pas engendrer une diminution de production ou de revenu pour le/la producteur·trice

Figure 3 : Synthèse des principales contraintes propres aux SNCA des 5 pays pour l'accompagnement des transitions agroécologiques



4.5 Aquis et forces actuelles des SNCA pour accompagner les transitions agroécologiques

Certes les SNCA actuels des 5 pays sont trop peu sensibles à l'agroécologie et accompagnent peu les nécessaires transitions agroécologiques. Pour autant, il ressort plusieurs éléments positifs.

Déjà il faut souligner un regain d'intérêt pour le conseil Agricole dans les 5 pays : des réformes pour améliorer le conseil Agricole sont en cours.

Ensuite les principes socio-organisationnels de l'agroécologie (principe de cocréation de connaissances, principes de participation, principe d'équité) se retrouvent parfois dans les fonctions supports et devraient donc contribuer à rendre les SNCA plus sensibles à l'agroécologie. En particulier on peut noter :

- Les SNCA de Côte d'Ivoire et du Niger reposent sur une gouvernance mixte, voire paritaire, Etat-Profession Agricole. Cela rejoint les principes de participation et d'équité de l'agroécologie. Le FIRCA de Côte d'Ivoire est lui-même géré paritairement.
- Les savoirs et savoir-faire paysans sont parfois reconnus officiellement par le conseil Agricole. Par exemple au Niger la valorisation des savoirs paysans est un critère pour apprécier la qualité du conseil Agricole.
- La cocréation de connaissances est bel et bien présente dans certains projets conjoints de recherche OP-recherche et d'autant plus si le projet est porté par l'OP elle-même. Ce principe de cocréation de connaissances est aussi normalement au cœur de la démarche de champ école paysan, lorsque cette démarche n'est pas altérée (ce qui malheureusement est le plus souvent le cas).

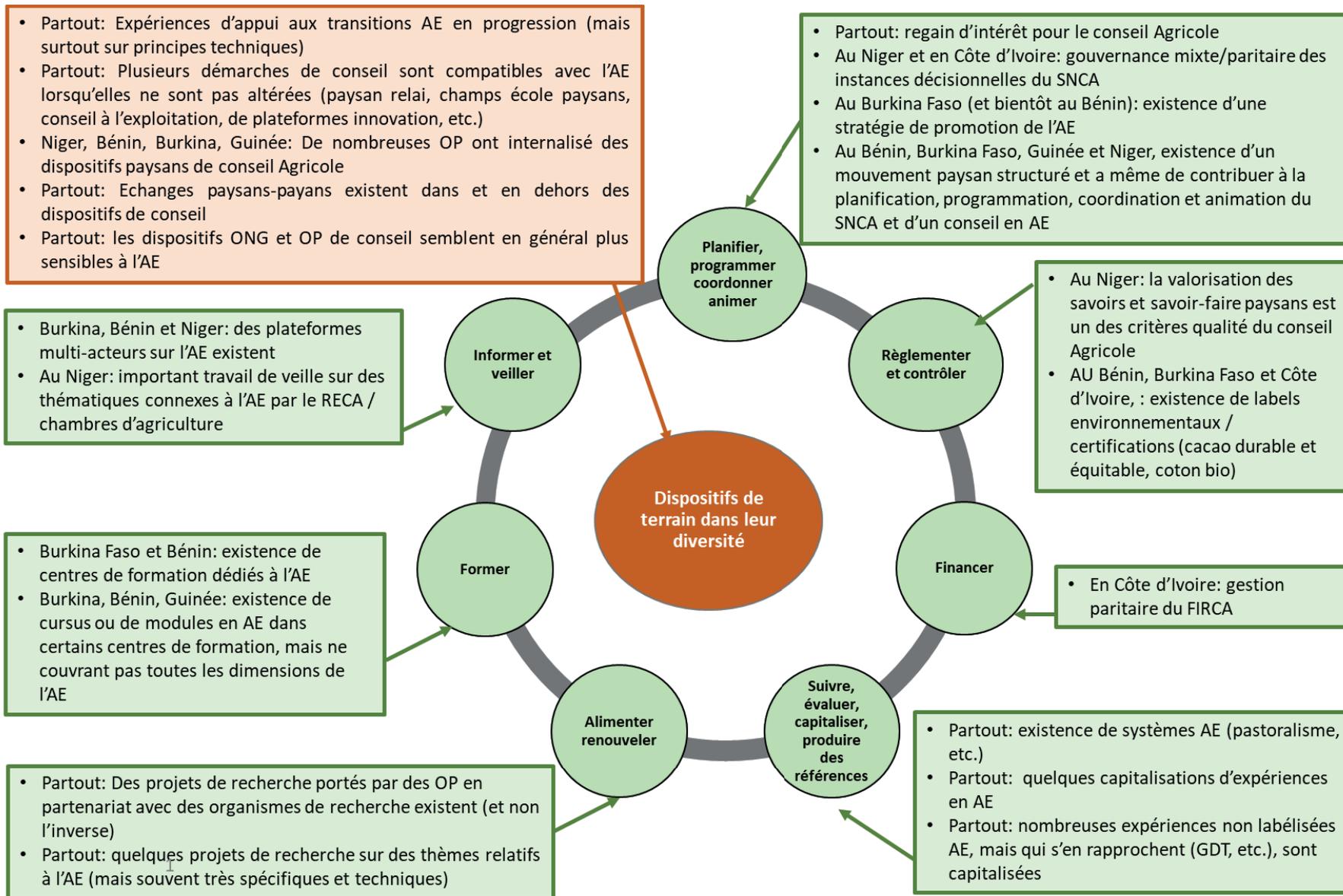
Enfin il existe dans ces SNCA d'autres acquis et bonnes pratiques qui peuvent contribuer au renforcement de la sensibilité à l'agroécologie des dispositifs terrain de conseil :

- Par exemple le fait que de nombreuses OP aient internalisé des dispositifs de conseil et donnent un rôle prépondérant aux paysans relais et aux échanges de paysans à paysans. Or l'étude a révélé que les dispositifs de conseil ONG et OP sont les plus sensibles à l'agroécologie.
- Des plateformes multi-acteurs sont souvent mises en place ce qui là encore favorise la participation et la cocréation de connaissances.

Ces acquis et forces des SNCA sont résumés dans la figure page suivante.



Figure 4 : Synthèse des principaux acquis et forces des SNCA pour accompagner les transitions agroécologiques



5 Quelques pistes pour que le Conseil Agricole accompagne mieux les nécessaires transitions agroécologiques des 5 pays

D'abord deux préalables sont nécessaires :

- Le relance du conseil Agricole qui semble s'être amorcée il y a quelques années doit se confirmer. En effet, pour que le conseil Agricole soit plus sensible à l'agroécologie il faut d'abord que le conseil Agricole soit renforcé de façon générale et que ses lacunes structurelles soient traitées.
- Les politiques agricoles, commerciales, tarifaires doivent être plus sensibles à l'agroécologie. Au Niger, en Guinée et en Côte d'Ivoire cela passe notamment par l'adoption de stratégies nationales relatives à l'agroécologie. Partout cela implique aussi que les contrôles sur les produits phytosanitaires soient effectifs.

Ces deux préalables ne sont pas traités ici. Cette section traite spécifiquement des pistes pour que le conseil Agricole accompagne mieux les transitions agroécologiques.

5.1 La nécessaire agroécologisation des SNCA

Les principales propositions pour renforcer la sensibilité du conseil Agricole à l'agroécologie – ou l'agroécologisation du conseil Agricole – sont présentées selon le cadre conceptuel de SNCA et concernent donc d'une part les fonctions support et d'autre part les dispositifs de terrain (Cf. schéma page suivante). Les autres contraintes aux transitions agroécologiques mais qui ne concernent pas le SNCA (par exemple les questions des politiques commerciales) ne sont pas traitées ici.

5.1.1 Les priorités pour l'agroécologisation des SNCA

Les pistes prioritaires sont les suivantes :

- **Rompre avec la démarche de vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau :** La vulgarisation technique reste nécessaire dans certains cas mais elle ne peut rester l'unique démarche. Des démarches bien plus participatives, bottom-up, valorisant les savoirs et savoir-faire paysans et permettant la cocreation de connaissances entre le/la producteur.trice et le/la conseiller.e sont nécessaires. Il faut aussi aborder les aspects techniques, sociaux, organisationnels, juridiques, de gestion, etc. du secteur agro-sylvo-pastoral. Enfin il faut travailler sur les différentes échelles (parcelle/troupeau, exploitation, périmètre, territoire, filière) car certaines transformations ne peuvent être conduites seulement à l'échelle de la parcelle (si un unique maraicher passe en lutte intégrée il risque d'avoir bien des difficultés).
- **Mieux et surtout plus cibler les femmes :** Leurs pratiques sont souvent plus agroécologiques que celles des hommes, soit car elles n'ont pas accès aux intrants, soit par conviction. Alors qu'elles sont très faiblement touchées par le conseil Agricole, elles constituent probablement le premier levier pour susciter et réaliser les transitions agroécologiques sur les fermes.

Il faut donc augmenter significativement le nombre de femmes touchées par le conseil Agricole et adapter les contenus, les démarches et outils de conseil à l'agroécologie à leurs besoins spécifiques.

- **Pour un véritable empowerment des producteur-trices :** Il s'agit là d'une double rupture. D'une part éviter que le/la conseiller-e soit l'unique sachant et d'autre part éviter la position attentiste du paysan. Dans les contextes des cinq pays étudiés de très faible alphabétisation (néanmoins variable selon les pays), l'agroécologisation du conseil Agricole nécessite de considérer à nouveau l'alphabétisation fonctionnelle comme le socle indispensable du conseil Agricole qui va contribuer à l'empowerment des producteur-trices.

Nombreuses sont les OP qui ont compris cela et qui tentent de conserver, malgré d'énormes contraintes financières, des programmes d'alphabétisation. Ces OP témoignent alors toujours de l'impact de l'alphabétisation sur l'empowerment des producteur-trices : capacité à débattre en public, capacité à analyser ses propres problèmes, etc.

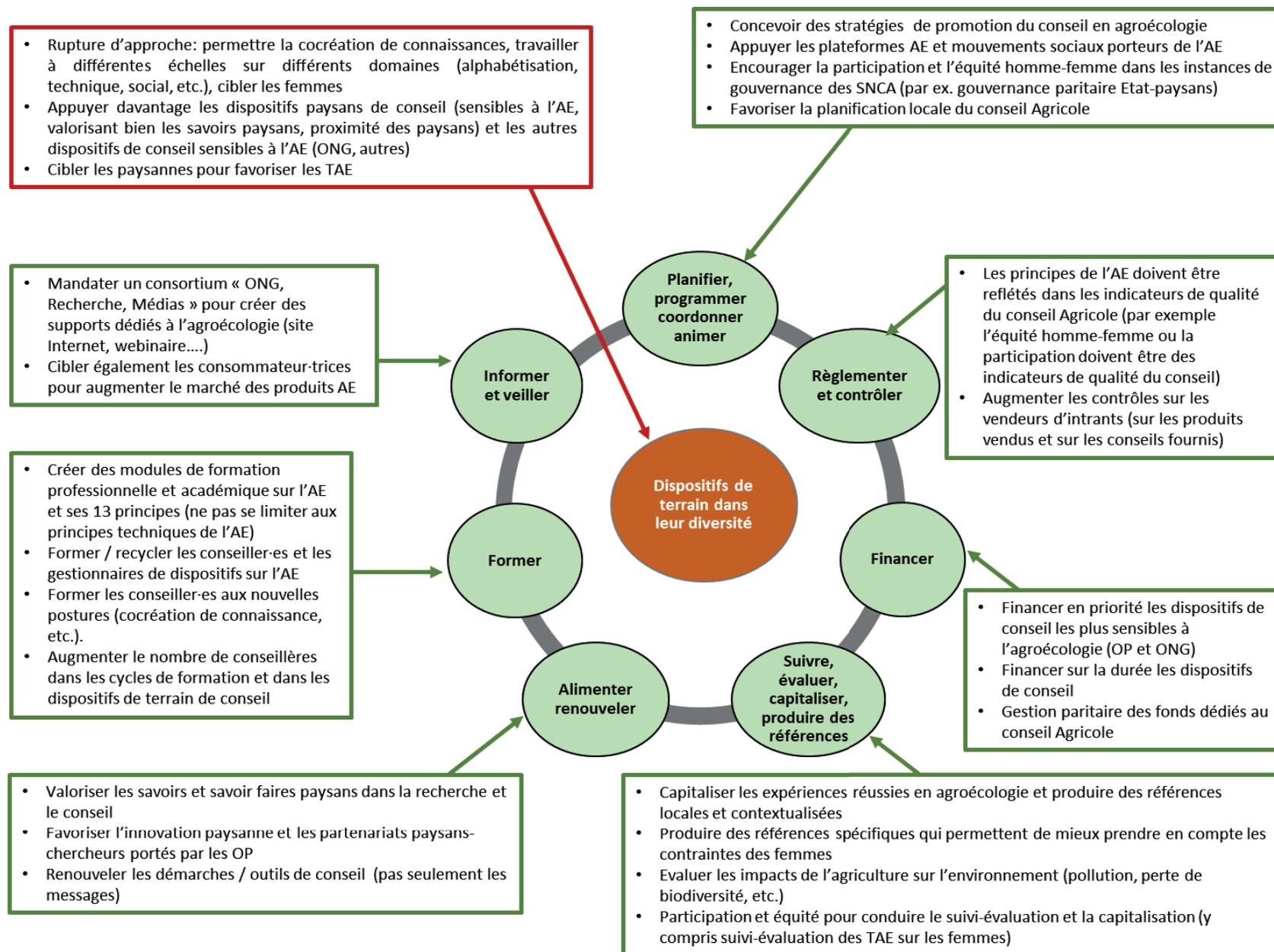
- **Se concentrer d'abord sur les dispositifs de conseil les plus sensibles à l'agroécologie :** L'étude montre que les dispositifs des ONG et des OP sont les plus sensibles à l'agroécologie et suggère donc de s'appuyer d'abord sur eux. Il s'avère également nécessaire d'augmenter les contrôles sur les fournisseurs d'intrants qui font aussi du conseil afin, par exemple, d'éviter la promotion de produits interdits par le CSP.
- **Capitaliser les expériences existantes en agroécologie et de conseil en agroécologie afin de produire des référentiels locaux et contextualisés :** L'étude révèle le manque de référentiels locaux capitalisés en agroécologie. Non pas qu'il n'existe pas de pratiques agroécologiques dans les cinq pays – au contraire l'étude révèle l'existence de nombreuses pratiques, voire même de systèmes agroécologiques – mais elles sont insuffisamment capitalisées et diffusées (ou accessibles).
- **Former les conseiller-es à l'ensemble des 13 principes de l'agroécologie :** L'étude montre une méconnaissance de ces 13 principes par les conseiller-es, en particulier des principes socio-organisationnels. Pour beaucoup l'agroécologie se limite à la fabrication de compost ou à des recettes de biopesticides. Par ailleurs ces principes, définis de façon assez générique, sont parfois peu compréhensibles par les conseiller-es. Ils doivent donc être expliqués simplement, déclinés et contextualisés.
- **Mettre en place ou redynamiser des plateformes d'apprentissage et de partage des connaissances** notamment sur les acquis techniques, méthodologiques et organisationnels. Les fora nationaux de conseil Agricole existants au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée pourraient être mis à contribution au niveau national. Le RECA pourrait jouer ce rôle au niveau du Niger. Le RESCAR-AOC s'en chargerait au niveau régional voire dans la facilitation des échanges avec d'autres régions et initiatives internationales.



Photo 4 : Sidi Mahamadou est un producteur innovateur touche à tout. Lauréat du concours d'innovation appuyé par le PromAP, Sidi produit du maïs, du blé, de l'oignon, de la coriandre, la nigelle... Pour accompagner les transitions agroécologiques le conseil agricole doit valoriser les savoirs et savoir-faire paysan. (source : PromAP/duddal.org)

Tous ces éléments pourraient être repris dans des stratégies nationales de conseil en agroécologie. D'autres pistes sont aussi mentionnées sur le schéma (Figure 5).

Figure 5. Les actions nécessaires au niveau des différentes composantes du système national de conseil agricole



5.1.2 Promouvoir les principes de l'agroécologie au sein même des SNCA

Bien sûr il faut que les conseiller-es disposent de messages / référentiels cohérents avec les principes techniques de l'agroécologie (santé du sol, baisse des intrants, recyclage, etc.). Cependant cela n'est pas suffisant. L'agroécologisation du conseil Agricole signifie aussi que les SNCA – dispositifs de conseil et fonctions supports - devraient eux-mêmes satisfaire aux principes socio-organisationnels de l'agroécologie et en particulier les principes de cocréation de connaissances, d'équité et de participation :

- **Afin de promouvoir le principe agroécologique de participation dans les SNCA il est nécessaire :** (i) garantir une gouvernance partagée entre État, profession agricole et secteur privé des différentes instances / fonctions du SNCA (pilotage, suivi-évaluation, etc.), (ii) garantir la mise en œuvre d'approches véritablement participatives (au-delà du simple jargon) sur le terrain et dans les instances consultatives. Dans cette optique, des connaissances doivent être produites sur les facteurs qui empêchent l'application efficiente et entière des méthodes participatives comme le champ école agropastoral, qui présentent un grand potentiel pour la participation, mais sont finalement appliqués avec beaucoup de dirigisme.
- **Afin de promouvoir le principe agroécologique d'équité dans le SNCA il est nécessaire de :** (i) garantir une participation équitable des différents segments de la population (hommes/femmes/jeunes, agriculteurs/pasteurs/autres exploitants des RN, etc.) aux instances de gouvernance des dispositifs terrain et du SNCA, (ii) garantir un accès équitable aux femmes aux postes de conseillères et de gestionnaires de dispositifs de conseil, (iii) garantir une offre de conseil équitable à ces différents segments de la population (les femmes étant trop peu touchées par le conseil Agricole alors qu'elles jouent un rôle de premier plan dans les transitions agroécologiques), (iv) s'assurer que les transitions agroécologiques accompagnées soient cohérentes avec les besoins réels et l'intérêt des différents segments de la population (et par exemple ne surchargent pas encore d'avantages les femmes rurales) ; (v) utiliser des méthodes et des outils de conseil qui permettent de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables.
Les femmes jouent un rôle clé dans la promotion du changement agroécologique mais elles sont souvent oubliées par les services de conseil agricole axés sur les intrants, pyramidaux et dominés par les hommes. Les progrès réalisés dans la digitalisation des services agricoles ouvrent de nouvelles opportunités de partage de connaissances complexes et contextuelles et permettent de faire en sorte que les services de conseil agricole soient plus participatifs et intégrés. Cet aspect est particulièrement pertinent dans les périodes difficiles, comme par exemple comme lors de la pandémie du Covid-19, pendant lesquelles il est difficile pour les services de conseil agricole d'entrer matériellement en contact avec les petits exploitants agricoles.
- **Afin de promouvoir le principe agroécologique de cocréation de connaissances dans le SNCA il faudrait :** (i) valoriser les savoirs et savoir-faire des producteurs et revoir fondamentalement la posture du conseiller (qui n'est pas un vulgarisateur mais un facilitateur), (ii) encourager l'innovation paysanne et des programmes de recherches portés par les producteurs en partenariat avec la recherche, (iii) favoriser les échanges producteurs-producteurs et les figures de producteurs relais et d'animateurs endogènes ; (iv) renforcer les capacités des conseillers pour mieux prendre en compte des savoirs et innovations paysannes ; (v) développer des outils et méthodes permettant de mieux repérer et capitaliser les savoirs des producteurs ; (vi) reconnaître davantage les producteurs dans les politiques nationales d'innovations comme acteurs de la génération des connaissances et des innovations.

5.2 Vers un agenda de recherche-action sur le conseil à l'agroécologie : des pistes pour le projet ACOTAF

Le projet ACOTAF dans sa programmation 2022-2024 va amorcer plusieurs activités de recherche-actions qui devraient concourir à l'agroécologisation des SNCA :

- Une analyse sur la prise en compte du genre dans le conseil en agroécologie va être conduite au Bénin et au Burkina Faso ;
- Des activités de capitalisation d'expériences de transitions agroécologiques et de conseil en agroécologie vont être conduites au Niger et en Guinée ;
- Une étude va être conduite sur la digitalisation et le renforcement des apprentissages et de l'adéquation entre demandes et offre des services dans le conseil à l'agroécologie au Bénin ;
- Une étude régionale devrait permettre de « customiser » les 13 principes de l'agroécologie, c'est-à-dire de les décliner dans les contextes locaux et les rendre plus opérationnelles (cf. Encadré 13 ci-dessous) ;
- La démarche d'évaluation de la sensibilité des SNCA à l'agroécologie va être affinée et des outils de diagnostic des dispositifs de conseil vont être élaborés (cf. l'encadré ci-dessous) ;
- Des dispositifs de conseil Agricole vont être renforcés pour mieux prendre en compte l'agroécologie (celui de la FPDF en Guinée, celui de la CPF au Burkina, celui du RECA au Niger).



Photo 5: Stockage compost à Barchawel Kaina par une SCOOP. Une initiative à capitaliser ? (source : PromAP/Duddal)

Encadré 13 : La nécessaire customisation des 13 principes de l'agroécologie

La faible maîtrise des principes de l'AE par les conseillers agricoles est renforcée par une sensibilisation insuffisante voire inexistante mais également par une formulation très générique par les auteurs qui les ont définis (HLPE, 2019 ; FAO, 2018). Le caractère général des formulations donne une certaine flexibilité dans l'interprétation des principes, mais pose aussi des difficultés dans l'opérationnalisation, notamment dans le cadre du conseil agricole. L'explicitation des principes de l'AE et leur customisation, c'est-à-dire l'adaptation et la traduction opérationnelle de leur contenu et des implications pour le conseil agricole sont nécessaires. Une recherche-action est nécessaire pour co-développer des outils et des méthodes pour la prise en compte des différents principes de l'AE.

Une meilleure prise en compte des différents principes l'AE pose aux conseillers agricoles le défi d'un nouvel apprentissage et de changement de comportement. Dans cette optique, la définition des attitudes, des compétences et des connaissances nécessaires pour chaque principe de l'AE est fondamentale. L'identification précise des acquis et des lacunes en la matière chez les conseillers agricoles permettrait d'envisager les actions de renforcement des capacités. De même, de par sa nature systémique, l'introduction de l'AE dans les dispositifs de conseil agricole est porteuse d'ajustements potentiels au plan stratégique et opérationnel. La sensibilité du conseil à l'AE dépend de la capacité du gestionnaire du dispositif à pouvoir bien appréhender ces ajustements, les planifier et les mettre en oeuvre de façon efficiente. Le développement d'une démarche et des outils cliniques de diagnostic et de pilotage des organisations de conseil intéressées par une agroécologisation de leur offre de service s'avère importante.



6 Conclusions

L'intérêt pour l'agroécologie comme modèle alternatif pour la réalisation du développement agricole durable est grandissant en Afrique de l'Ouest. Or simultanément l'utilisation de certains intrants chimiques de synthèse (herbicides et pesticides en particulier, y compris de produits interdits) s'est considérablement accélérée au cours des dernières années. L'agroécologie est une activité à forte intensité de connaissances qui s'appuie sur le savoir collectif des producteurs combiné aux connaissances appliquées de la science moderne pour identifier les problèmes et développer des solutions à long terme adaptées à leurs contextes écologiques et culturels.

Les systèmes de conseil ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer la sensibilisation des producteurs et les aider à passer à des systèmes d'exploitation agroécologiques ou à les améliorer, en faisant le lien entre la science et les technologies modernes et les connaissances locales, indigènes et traditionnelles dans le cadre de processus d'apprentissage expérimentaux conjoints. Ces systèmes de conseil, marqué par de longues années d'orientation vers le modèle de révolution verte, sont sollicités pour renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des dynamiques de transitions agroécologiques. Mais il y a un déficit de connaissances sur les capacités réelles du conseil agricole à effectivement faciliter les transitions agroécologiques et sur les améliorations à mettre en œuvre. La présente étude visait à combler ces lacunes. Elle est la première qui croise agroécologie et conseil Agricole dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger.

6.1 Retour critique sur la méthodologie utilisée

6.1.1 Observations générales

La démarche méthodologique développée était sous-tendue par deux piliers conceptuels, notamment le système national de conseil agricole et l'agroécologie (avec comme paradigme l'ensemble des 13 principes opérationnels). Elle s'est voulue participative et exploratoire, et a reposé principalement sur l'utilisation des grilles d'évaluation multicritères remplies par des acteurs et des experts des filières et du conseil agricole. L'étude a ainsi évalué 13 filières agropastorales. Elle a aussi conduit une évaluation de la sensibilité des différents SNCA.

La méthodologie a permis de conduire cette étude de façon harmonisée dans 5 pays différents par 5 consultants nationaux différents et de produire des résultats intéressants par pays et aussi de façon transversale aux 5 pays. Cette démarche méthodologique a généré des connaissances exploratoires sur les acquis, les défis et les leviers pour la facilitation des TAEs par le conseil Agricole.

Certains outils se sont cependant révélés particulièrement fastidieux : en particulier les ateliers filières et les panels d'experts, les deux imposant un nombre très élevé de questions / réponses.

Cette démarche d'évaluation de sensibilité des SNCA à l'agroécologie va cependant être capitalisée et améliorée dans le cadre du projet ACOTAF afin de pouvoir la reproduire de façon plus fluide.

Par ailleurs, l'étude a fait le choix de l'analyse des transitions agroécologiques par une entrée davantage tournée vers les filières. Il serait intéressant d'approfondir ces questions au niveau des territoires. D'autant que plusieurs initiatives d'agroécologie ou d'agriculture biologique sont testées à l'échelle des territoires : par exemple les territoires à vocation biologique à Madagascar.

6.1.2 Intérêts et limites du cadre ESR de Gliessman

Gliessman (2016) propose un cadre d'analyse des besoins de transitions agroécologiques : le cadre ESR efficacité substitution reconceptualisation avec 5 niveaux (niveaux 1 et 2 de changements progressifs et niveaux 3, 4 et 5 de changements transformationnels).

Dans un premier temps ce cadre semble relativement bien adapté pour les filières dont les enjeux de transformation sont relatifs à l'utilisation des intrants de synthèse. Dans notre cas il s'agit des filières intensives riz, coton, maraîchage, cacao, élevage intensif. Pour ces filières il suggère de commencer par des changements progressifs (N1 & N2). Par exemple pour des systèmes maraîchers cela signifierait commencer par interdire les produits non-homologués (N1), avoir recours à des pratiques plus efficaces d'application de produits homologués et de qualité (sans contrefaçon) (N1), réduire/optimiser leur utilisation (N1), puis avoir recours à des produits alternatifs ou des biointrants (N2). Une contradiction semble cependant apparaître : on promeut des changements progressifs sur les aspects phyto, mais en fait il faut changer tout le système pour que les produits phyto bio fonctionnent, pour que l'écosystème fonctionne à nouveau. La même contradiction se retrouve en agriculture de conservation (des sols) qui requiert des changements systémiques / transformationnel. Dès lors, la stratégie progressive est-elle possible ? En d'autres termes, un agriculteur isolé peut-il changer si ces voisins ne changent pas ? Ne faudrait-il pas directement encourager des changements transformationnels ? Mais alors la marche à franchir serait très grande.

Par contre ce cadre d'analyse semble moins opérant pour l'analyse des principes relatifs aux aspects immatériels, ou encore dans les situations où il existe déjà des acquis intéressants pour démarrer ou renforcer la transition. C'est par exemple le cas du pastoralisme ou d'autres systèmes extensifs dans lesquels les savoirs locaux sont fortement développés et utilisés (systèmes pluviaux céréales / légumineuses, manioc).

- Les systèmes pluviaux céréales / légumineuses sont actuellement en crise agraire (environnementale, économique, sociale). Peut-être faut-il combiner des changements transformationnels (N3 & N4) (gouvernance), intégrer des pratiques écologiques (GDT...) (N4) mais aussi l'introduire une première micro-dose utile d'engrais (ce qui de prime abord pourrait sembler aller à l'encontre de l'AE) ce qui ne correspond à aucun niveau de Gliessman.
- Pour les systèmes pastoraux qui présentent déjà un certain nombre d'attributs de systèmes agroécologiques et qui doivent être sécurisés, l'enjeu de transition agroécologique n'est pas d'optimiser les intrants (non-utilisés) (N1 & N2), ni de redéfinir un agroécosystème (qui existe déjà mais est menacé) (N3), ni de lier éleveurs et consommateurs (distants de plusieurs milliers de km entre les pays sahéliens et les pays côtiers) (N4), mais il s'agit de sécuriser un système agroécologique existant mais menacé et qui entre en crise agraire.

Si le cadre ESR est intéressant pour réfléchir aux transitions agroécologiques des différentes filières (davantage à destination des pays du Nord), il ne doit pas être dogmatique ni appliqué comme tel : les TAE ici sont différentes et doivent être conçues différemment.

6.2 Éléments saillants de l'étude

6.2.1 Des enjeux de transitions agroécologiques très différents selon les filières étudiées

La variabilité de la pertinence des principes de l'agroécologie en fonction des filières est l'un des premiers résultats majeurs de l'étude. L'étude montre que les besoins de transitions agroécologiques diffèrent selon les filières et propose une typologie des transitions agroécologiques :

- Des systèmes agroécologiques ou quasi-agroécologiques qui satisfont la majorité des principes de l'agroécologie, comme le pastoralisme, mais qui sont menacés. L'enjeu de transition AE pour ces systèmes pastoraux est leur sécurisation.
- Des systèmes ayant amorcé une transition agroécologique - au moins sur certains principes - comme le coton bio, le cacao durable, le soja, certains ateliers bovin lait ou quelques périmètres maraîchers. L'enjeu de transition AE est la consolidation et l'expansion de ces systèmes.
- Des systèmes intensifs en intrants de synthèse comme la riziculture, le coton, le maraichage, le cacao, les ateliers d'élevage intensifs (volaille, embouche) et qui sont dans des impasses techniques. L'enjeu de transition AE est la transformation de ces systèmes sans réduire la production.
- Des systèmes extensifs en intrants comme les systèmes pluviaux de céréales/légumineuses ou le manioc qui font face à de graves problèmes de fertilité des sols et qui sont en crise agraire. L'enjeu de transition AE est celui de la gestion de la fertilité au travers de pratiques de gestion durable des terres et d'introduction de la micro-dose d'engrais. La transition agroécologique de ces filières pourrait donc consister en une intensification écologique combinée à l'introduction d'une micro-dose d'engrais. Il ne s'agirait donc pas de réduire les intrants chimiques quasiment pas utilisés dans ces systèmes de production, mais au contraire d'introduire une petite quantité d'engrais en combinaison de pratiques de GDT. Cependant sortir de cette crise agraire suppose aussi des transformations bien plus importantes et urgentes touchant aux questions de gouvernance locale, d'accès aux services de base, d'équité, de sécurité, etc.

L'étude souligne également l'urgence de certaines situations : crise agraire des systèmes extensifs pluviaux à céréales/légumineuses, crise agraire des systèmes pastoraux, impasses techniques de certains systèmes intensifs (maraîchage en particulier). Ces crises agraires ont des causes environnementales, économiques, sociales et politiques et rejoignent les crises du développement plus largement.

Au-delà de l'analyse par grandes filières ou par grands systèmes, il est aussi apparu que dans plusieurs cas, des pratiques agricoles comme la faible utilisation d'intrants chimiques de synthèse, la diversification culturale et d'espèces animales au sein des exploitations agricoles et les mouvements saisonniers du cheptel dans les élevages extensifs sont assimilables à des préconisations de l'agroécologie. Ces pratiques existent souvent plutôt par défaut, et ne reflètent pas forcément une option délibérée pour l'agroécologie. Dans ce contexte, le rôle du conseil Agricole dans une optique de transitions agroécologique comprend aussi un travail pour faire évoluer le regard des producteur-trices et des acteurs sur ces pratiques et révéler leur côté vertueux. Ceci inclut également de faciliter la co-génération des connaissances et/ou l'accès à des innovations et technologies agroécologiques qui permettraient de réaliser des gains durables de productivité dans ces systèmes sans avoir à recourir aux solutions de la révolution verte. Mais une utilisation raisonnée des intrants chimiques pourrait être nécessaire en début de processus de transition pour corriger les déficiences inhérentes voire structurelles (faible fertilité des sols, forte infestation des pestes).

L'étude montre aussi que le concept d'agroécologie et ses outils d'analyses ne doivent pas être transférés ou transposés tel quel du Nord au Sud :

- D'abord l'Afrique de l'Ouest dispose de nombreux systèmes agroécologiques de grande ampleur, et cela bien avant « l'invention » du concept d'agroécologie. C'est en particulier le cas des systèmes pastoraux, des systèmes de crues/décrués le long des mares et fleuves, de l'élevage avicole extensif, de certains périmètres maraîchers, etc. Or ces systèmes agroécologiques sont partout menacés (par la croissance démographique et l'extension des aires de cultures, par les barrages et autres ouvrages hydroagricoles, par des politiques commerciales, par des visions conventionnelles d'Agriculture, etc.).

- Ensuite parce-que la transition agroécologique nécessaire aux systèmes pluviaux à céréales et légumineuses consiste en la combinaison de pratiques agroécologiques de GDT (largement connues au Sahel) et de l'application d'une micro-dose d'engrais. L'introduction de cette micro-dose d'engrais pourrait sembler contraire au principe de réduction des intrants importés, mais elle semble nécessaire pour pallier aux carences des sols d'Afrique de l'Ouest et pour produire de la biomasse qui ensuite améliorera la matière organique du sol. La transition agroécologique de ces filières pourrait donc consister en une intensification écologique combinée à l'introduction d'une micro-dose d'engrais. Il ne s'agirait donc pas de réduire les intrants chimiques quasiment pas utilisés dans ces systèmes de production, mais au contraire d'en introduire en petite quantité. Dès lors s'agit-il d'une transition agroécologique ? A notre sens oui. Par ailleurs cette innovation technique devrait aussi être accompagnée de changements sociaux (équité, accès aux services sociaux de base que sont l'éducation et la santé), politiques (gouvernance), économiques (politiques commerciales).
- Enfin le cadre ESR de Gliessman semble bien adapté aux filières intensives, mais moins aux autres filières (filières extensives ou systèmes agroécologiques existants) ce qui montre aussi la nécessité de ne pas simplement transférer des concepts.

Passant en revue les 13 principes agroécologiques, l'étude souligne que le principe agroécologique de santé du sol est un enjeu commun aux filières végétales étudiées ; il est identifié comme prioritaire par les acteurs qui y sont assez bien sensibilisés.

6.2.2 Des SNCA encore trop peu sensibles à l'agroécologie

Les principes opérationnels de l'AE, notamment ceux relatifs aux dimensions techniques (exp. recyclage, diversification, réduction des intrants etc.) sont relativement connus des conseillers agricoles. Ce sont surtout ces principes qui sont pris en compte lors de la planification stratégique et opérationnelle des activités. D'autres principes, notamment ceux qui renvoient aux aspects socio-culturels (équité, valeur sociale de l'alimentation, bien-être des animaux), organisationnels (participation, co-création de connaissances), ou économiques (connexion) sont encore très peu sinon mal connus et pratiquement pas pris en compte par les services de conseil Agricole.

Le fait que les principes de co-création de connaissances et de participation soient peu pris en compte, voire négligés, par les conseiller-es doit interpellier particulièrement le conseil Agricole.

Force est de constater que les SNCA restent dominés par la vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle ou du troupeau. Le fait que la diffusion des innovations et des technologies soit la catégorie de services de conseil agricole la plus mobilisées jusqu'ici dans la promotion de l'agroécologie montrent la prédominance d'une vision diffusionniste alors que l'agroécologie suppose en premier le renforcement des capacités à innover, à co-créer des connaissances dont la mobilisation efficace permettra de relever des défis d'ordre alimentaire, mais aussi socio-économique et de la gouvernance.

La faible prise en compte de l'agroécologie dans toute sa multi-dimensionnalité par le conseil Agricole, reflète moins une approche partielle de l'agroécologie qu'une situation de faible sensibilisation des conseillers agricoles, un manque de connaissances sur les outils et de méthodes pour intégrer les différents principes dans l'offre et les pratiques de conseil. L'approche de diffusion centralisée du conseil semble encore prisée par les partenaires financiers du conseil agricole. La promotion de l'agroécologie requiert moins de nouvelles informations ou technologies que le développement des capacités locales pour innover construire et mettre en œuvre des pratiques agricoles innovantes qui valorisent les potentialités locales tout en tenant compte des défis.

Il y a également un paradoxe chez les décideurs et les partenaires financiers du conseil agricole. Ces acteurs considèrent bien la nécessité d'engager des transitions agroécologiques chez les producteurs. Mais ils ne réalisent pas ou n'intègrent pas encore suffisamment que le conseil Agricole malgré des transformations récentes plus ou moins profondes au niveau des méthodes, des outils, des acteurs ou de l'orientation reste globalement très peu performant, et d'autre part présente des insuffisances car profondément ancré dans de longues années de promotion du T&V.

Un scoring des dispositifs de conseil Agricole révèle que les dispositifs des OP et des ONG sont les plus sensibles à l'agroécologie (mais des OP promeuvent aussi des modèles de production conventionnelle). En dehors de quelques exceptions, les dispositifs privés de conseil agricole, liés à des entreprises commerciales de l'amont ou de l'aval des filières, ne sont pas sensibles à l'agroécologie et sont plutôt porteurs de modèles d'agriculture conventionnelle. Les structures publiques sont souvent en position intermédiaire et adoptent une approche duale de promotion de l'agriculture conventionnelle et de pratiques plus durables. Cependant même les dispositifs de conseil les plus sensibles à l'agroécologie peinent à la promouvoir.

Les transitions AE des filières supposent de dépasser certaines contraintes majeures : main d'œuvre, politiques commerciales, gouvernance, etc.

Accompagner ces transitions agroécologiques suppose aussi des ruptures en termes de conseil Agricole et le renouvellement de ses paradigmes, postures, contenus, méthodes et outils :

- **Ruptures au niveau des dispositifs de conseil :** Il convient de rompre avec la démarche de vulgarisation classique (vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau) qui est peu compatible avec l'agroécologie qui nécessite la cocréation de connaissances et de valoriser les savoirs et savoir-faire des producteurs. Les producteur·trices ont besoin de conseil Agricole bien au-delà du simple domaine technique et il faut aussi couvrir les domaines organisationnel, de gestion, juridique, de nutrition, d'alphabétisation, etc. Les transitions agroécologiques ne peuvent seulement se conduire à l'échelle de la parcelle ou du troupeau et le conseil Agricole doit accompagner ces changements à l'échelle des écosystèmes et des territoires.

Il convient de mieux et surtout plus cibler les femmes qui sont grandement négligées par le conseil Agricole alors qu'elles constituent souvent les premières supportrices de l'agroécologie. L'empowerment des producteur·trices au sein des dispositifs de conseil et des SNCA est un impératif : cela passe par une remise à l'agenda de l'alphabétisation fonctionnelle mais aussi par des approches véritablement participatives. Puisque tous les dispositifs de conseil n'ont pas la même sensibilité à l'agroécologie, il faudrait en priorité appuyer aujourd'hui les dispositifs déjà les plus sensibles, c'est-à-dire ceux des OP et des ONG.

- **Ruptures au niveau des fonctions support des SNCA :** Ces fonctions devraient être réformées pour qu'elles satisfassent elles-mêmes aux principes agroécologiques de co-création de connaissances, d'équité et de participation (trois principes particulièrement négligés par les SNCA aujourd'hui). Par exemple : instaurer une gouvernance paritaire Etat-profession agricole des SNCA, garantir la mise en œuvre d'approches véritablement participatives dans les instances de concertation, valoriser les savoirs des producteurs dans l'innovation et l'innovation portée par les producteurs, garantir aux femmes un accès équitable tant au conseil qu'aux postes de conseillères, etc. Il faudrait également former les conseiller·es à l'ensemble des 13 principes de l'agroécologie. Enfin il faudrait mettre en place ou redynamiser des plateformes d'apprentissage et de partage des connaissances notamment sur les acquis techniques, méthodologiques et organisationnels.

Les défis pour la promotion de l'AE par le conseil agricole vont au-delà des lacunes propres au système de conseil agricole. C'est l'essentiel du système d'innovation agricole même au sein duquel le conseil agricole se déploie qui est à revoir. Les liens entre le conseil agricole et les autres acteurs du système d'innovation notamment, la recherche, la formation, le financement et les structures en charge du pilotage stratégiques doivent être renforcés. Mais plus, la sensibilité de ces acteurs à l'AE doit également être renforcée, car ce sont eux qui alimentent les activités de planification et de fourniture de conseil agricole.

7 Annexes

7.1 Bibliographie

On donne ici seulement quelques références bibliographiques majeures à cette étude. Les lecteurs et lectrices sont invités à se référer aux rapports pays pour plus de détails.

Gliessman S.R. et al, (2015). Agroecology for food security and nutrition, proceedings of the FAO international symposium, 2015, FAO, 406 p. •

Gliessman S. R., (2016). Transforming food systems with agroecology, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 40:3, p. 187-189.

HLPE, (2019). Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport 14. 191 p.

Rigourd C. et P. Dugué (2019), Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne : Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain. Notes techniques n°55, juillet 2019, 122 p.

7.2 Définition des 13 principes de l'agroécologie (source HLPE, juillet 2019)

Intitulé et définition du principe	Exemples
<p>1. Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. Le recyclage peut avoir lieu aussi bien au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau des paysages grâce à la diversification et à la création des synergies entre les activités</p>	<p><i>Fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs etc.</i></p>
<p>2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques commerciaux et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes</p>	<p><i>Utilisation des semences paysannes et de la fumure produites sur la ferme, biopesticides achetés ou produit pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides etc.</i></p>
<p>3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol.</p>	<p><i>Adoption des pratiques de gestion durable des terres ; recours aux pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie etc.</i></p>
<p>4a. Améliorer la santé des animaux avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'agroécologie. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions sont basées sur des produits naturels disponibles localement.</p>	<p><i>Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales disponibles localement etc.</i></p>
<p>4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique</p>	<p><i>Respect des normes d'élevage exp nombre de sujets / m2, habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité etc.</i></p>
<p>5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage</p>	<p><i>Diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales / paysannes, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges etc.</i></p>
<p>6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau).</p>	<p><i>Agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.</i></p>
<p>7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la</p>	<p><i>Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes mixtes ou intégrés agriculture – élevage et</i></p>

valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs.	<i>les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché etc.</i>
8. Co-crédation des connaissances. Renforcer la co-crédation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs.	<i>Facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche etc.</i>
9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Créer des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture.	<i>Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifiée pour tous et en premier lieu les ménages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et amélioration de leur valeur nutritionnelle etc.</i>
10. Équité. Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers permanents ou temporaires, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle.	<i>Prise en compte et développement des solutions aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables ; contribution au développement du commerce équitable ; promotion des innovations et des pratiques qui allègent ou n'augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vulnérables etc.</i>
11. Connectivité. Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales	<i>Mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au développement des marchés de proximité pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaînes de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles</i>
12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles (i) pour améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs et (ii) assurer une gestion durable des ressources naturelles et génétiques équitables et au service de tous	<i>Faciliter la mise en place des mesures pour l'accès inclusif et équitable au foncier et aux ressources naturelles, système de prévention et de gestion des conflits etc.</i>
13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments (agriculteurs) et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires.	<i>Crédation et renforcement des organisations des producteurs, appui à la participation des producteurs à la gestion des interprofessions et des conseils des filières, développement des capacités de leadership et de négociation etc.</i>

